

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7074
vendredi 21 mars 2025



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**



Romain Rousseau

**Le jeune homme
et la mer**

AUTISME

**FAMILLES, LE PARCOURS
DU COMBATTANT P18**

KAMPÀ P2

OPINIONS P4

BRÈVES P20

DETTI È FATTI P21

AGENDA P22

CARNETS DE BORD P23

ANNONCES LÉGALES P9

1,75€

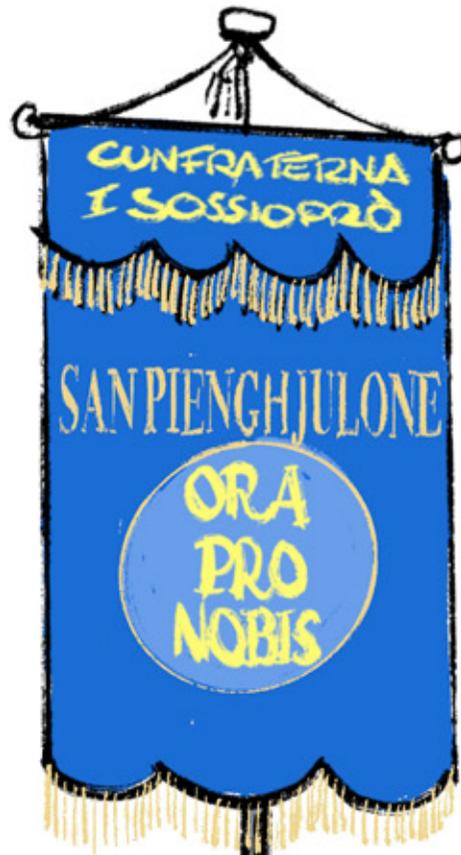


S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Photo: Roselyne Beretti

S'AVVICINA PASQUA, HÈ TEMPU DI TRADIZIONI

HÈ ANCU
DIVINTATU
UN RITU!



KAMPÀ

**Incontru****LE JEUNE HOMME ET LA MER P5 À 7****OPINIONS P4****SOCIÉTÉ
AUTISME, LE PARCOURS DU COMBATTANT P18****EN BREF ET EN CHIFFRES P20****DETTI È FATTI P21****LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P22****CARNETS DE BORD P23****ANNONCES LÉGALES P9****ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: **Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99 • pa@aurelli.comDirecteur délégué: **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.comChef d'édition: **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction: **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA
Secrétariat: **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**au capital social de 150 000 €
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés: PA, JFA.CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia**À MODU NOSTRU****Telefericu**

Utelepurtatu d'Aiacciu ùn hè ancu in sirvizii ch'ellu faci parlà d'ellu tutti i ghjorni dipoi a fini di a settimana passata. Dopu avè amparatu in un articulu di Corse-Matin ch'ellu ci saria un debbitu d'1,4 milioni d'auri à l'annu pà a so sfruttera, chì a Capa dumandaria 6 milioni d'auri in più à a Cullittività di Corsica grazia à i fondi aurupej pà finalizà l'affari è chì, aldilà di u scempiu finanziariu, ci ni saria unu ambientali cù l'ubligazioni rilevata abbastanza tardi da i sirvizii di u Statu di smachjà 20 ettari di vegetazioni cù spezzii animali è vegetali rari à bulegghju, l'affari sò in francesi. À u pianu puliticu, l'uppunenti, ch'elli s'ghini i naziunalisti frà altru di Femu a Corsica o u Rassemblement National, ùn si facini micca prigà pà falli falà cutrati contr'à un prughjettu bellu avanzatu, postu ch'ellu duvaria essa uparaziunali da quì à u mesi d'aostu 2025. A maghjuria municipale è cumunitaria, chì vulia risponda à a pulemica è à discorsi d'appressu à ella «pupulisti», ùn ci la faci à difendasi di manera pulita è cuncreta, virsendu anch'ella inde a pulitichella. Cù una mancanza d'argumenti di pesu, si ritrova in una pusizioni bella pessima. Soprattuttu chì, calchi annu fà, malgradu un'inchiesta publica **Cù una mancanza d'argumenti di pesu, [a maghjuria municipale è cumunitaria] si ritrova in una pusizioni bella pessima.**

chì avia missu in evidenza una mansa d'avisi sfavurevuli, tuttu s'hè passatu com'è s'è nulla fussi. Hè chjara chì a vicinanza cù l'alizzioni municipali da quì à un annu faci crescita a tinsioni da ogni parti. U telepurtatu Angelo, vultutu com'è una rializzazioni maestra di i mandaturi Marcangeli-Sbraggia, à fiancu à quilla di u rinnovu di a piazza di u Diamanti, hè bellu scuzzulatu. Ci n'hè quantunqua chì puntani l'incuerenza dinò di l'uppuzizioni. Parchi i naziunalisti ùn si sò micca mossi cù forza prima contr'à issu prughjettu? Parchi François Filoni di u RN si sveghja solu avà, mentri chì, sei anni fà, quand'ellu facia parti di a maghjuria marcangelista, avia vutatu à favori di u telepurtatu? Pari cumpliatu di fà piantà tuttu, ci hà da vulè dunqua à campà cù un attrazzu chì duvarà fà tutti i so provi d'utilità pà l'Aiaccini è dimustrà chì i milioni spesi ùn sò micca stati ghjittati. Bastarà issu telepurtatu pà sminuiscia l'ingorghi è arrigulà una parti di a problematica di u staziunamentu in a cità imperiali? Diu solu a sà par avà... ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... **annant'â a reta**

Difficile, parfois, de ne pas virer complotiste. Ainsi, comment ne pas croire que ceux qui ont une tribune médiatique régulière ou un quart d'heure de gloire ponctuel en qualité « d'expert » ne se sont pas lancé un défi: à qui sortira le truc le plus énorme? On ignore pour quel prix ils concourent, mais à voir leur empressement à participer, le jeu doit en valoir la chandelle. Le 16 mars, Raphaël Glucksmann réclame aux USA la restitution de la statue de la Liberté. Sans doute serait-elle plus à sa place sur la pelouse de Bruno Retailleau. Le leader de Place Publique lâche dans la foulée qu'il faut « dire aux Américains » (et non à leur président) que la France va accueillir les chercheurs virés par l'administration Trump. *Why not?* L'ennui est que les chercheurs français (du moins ceux qui n'ont pas fui le pays) dénoncent inlassablement un manque de moyens et que malgré l'augmentation de budget prévue dans le projet de loi de finance, le compte n'y est toujours pas. Pour ne pas être en reste, Karoline Leavitt, porte-parole de la Maison-Blanche, lui suggère de faire profil bas, car c'est « *uniquement grâce aux États-Unis que les Fran-*

çais ne parlent pas allemand aujourd'hui ». Pour M^{me} Leavitt, le nom de La Fayette n'évoque sans doute que quelques localités du Deep South où on a scandé en masse « *Make America great again!* » pour aujourd'hui gémir sur le prix des œufs. À ce propos, on tient une concurrente sérieuse. Toujours le 16, sur BFM, la vice-présidente des marchés de France estime que le Ramadan pourrait expliquer les ruptures de stocks d'œufs constatées récemment car lors du Ramadan les « gens » cuisinent et « *font leurs gâteaux* »... Il faut croire qu'en temps ordinaire, les musulmans de France ne cuisinent pas et qu'ils attendent ce moment pour se goinfrer de mayonnaise, génoise, sabayon et omelette norvégienne, boudant makroud, zlabias ou griouech, dans la recette desquels n'entre pas un seul œuf. Il est vrai cela dit qu'en Tunisie, on a constaté une consommation accrue d'œufs durant le Ramadan, mais aussi de viande de volaille. Sur laquelle aucune « pénurie » n'est déplorée en France. Mais ce sont là deux produits n'ayant aucune corrélation, comme bien nous le sachons. Quoi? J'ai pas le droit de concourir? ■ **Elisabeth MILLELIRI**

BFMTV @BFMTV · 16 mars
Raphaël Glucksmann sur les chercheurs américains: "nous allons les accueillir (...) nous serons le pays des scientifiques" pic.x.com/1snOgAbPNP

Alcázar @AlcazarViala · 17 mars
Les chercheurs américains vont se jeter dans nos bras une fois qu'on va leur expliquer qu'ils seront payés 2000€ net oui. x.com/BFMTV/status/1...

Brèves de presse @Brevsdepreesse · 17 mars
⚡️ FLASH - Raphaël #Glucksmann appelle les États-Unis à rendre la statue de la Liberté. (déclaration)

Jean-Moundir @supermegadrivin · 9h
On a même pas réussi à récupérer l'argent de François Fillon alors la Statue de la Liberté...

Factuel @FactuelOff · 17 mars
Glucksmann veut récupérer la Statue de la Liberté... Karoline Leavitt le recadre violemment!

Onearrow03 @Onearrow15 · 17 mars
Que les USA n'existent que grâce à la France, sales ingrats

Stéphane Audrand @AudrandS · 6h
Ces petites phrases avec l'allié américain sont navrantes et tristes: "rendez-nous la statue de la Liberté", "sans nous vous parleriez allemand", "sans nous vous seriez encore Anglais"... Amusant au 2e degré entre amis sur X, mais terrible au 1e degré de la part des politiques.

L'Humanité @humanite_fr · 17 mars
Sur BFM, on affirme que le ramadan pourrait être une explication de la "pénurie d'œufs": on fait le point sur les VRAIES RAISONS de ces "ruptures ponctuelles." pic.x.com/rzwo7RyRKS

Stranger @1Stranger16 · 23h
@BFMTV a raison malheureusement. Moi en tant que musulman je surconsomme des œufs pendant le ramadan. Je prends même des bains d'œufs frais, c'est super pour tenir la journée sans manger! C'est même mieux que les douches à l'huile que je prenais avant

Tofeuamimi @Tofeuamimi · 17 mars
Ils sont trop obtus pour envisager que les gens trop pauvres se rabattent vers les oeufs plutôt que la viande pour s'allimenter?

HUMEUR

Cinq ans après... le monde d'après

Après le chaos, le désordre... La formule se veut certes un peu provocatrice, mais l'est-elle réellement? Il y a cinq ans, le virus de la Covid-19 se propageait sur la planète, obligeant l'humanité tout entière à se confiner. Si, dès les premiers instants de l'apparition de ce virus inconnu, sur un marché chinois, les mesures de précaution, même les plus drastiques, comme le confinement, la fameuse distanciation sociale et le port du masque, relevaient du bon sens, d'autres décisions ont certainement contribué à rendre encore plus chaotique ce qui aurait pu être la plus grande période de quiétude de l'Histoire. Des idées saugrenues ont surgi, portées par des individus qui, au lieu de profiter d'un monde à l'arrêt pour s'adonner à la lecture, la couture, la cuisine ou les apéros-visio, ont préféré semer le trouble dans cette retraite mondiale. Souvenez-vous: nous avons débattu pour savoir si acheter un livre, une cuillère à soupe ou un plat à gratin était essentiel et donc autorisé ou non. Si l'ouverture d'un club libertin était plus justifiée que celle d'un cinéma ou d'une librairie. Ou sur le marquage d'une nouvelle signalisation dans les rues pour déterminer quel trottoir emprunter. Sans oublier l'attestation de sortie limitée à une heure par jour, signée par nous-mêmes, que nous devions toujours avoir sur nous. Et que dire de l'immonde idée d'apporter une part de bûche glacée à nos grands-parents confinés dans la cuisine le soir de Noël? Autant de mesures que nous avons collectivement acceptées. Certains dénonçaient en chœur les contrevenants. « *Plus rien ne sera jamais comme avant* », martelait Emmanuel Macron au journal de 20 heures. Le président de la République n'avait pas tort, contredisant même l'adage selon lequel l'ordre naît du chaos. Depuis la fin de l'épidémie, ou plutôt des craintes qu'elle suscitait alors, il n'a échappé à personne que les éléments ne semblent pas encore tous alignés et que notre monde ne tourne plus très rond. Crises politiques, guerres, folies et hystérie collective s'enchaînent à vitesse grand V, faisant planer une incertitude encore plus grande qu'au plus fort de la pandémie...

Bienvenue dans le monde d'après. ■ **Christophe GIUDICELLI**

Romain Rousseau

Le jeune homme et la mer



À Ajaccio, Romain Rousseau, alias « Le Moulineur », trace son sillage entre passion de la mer, précision artisanale et pêche sportive. Un parcours entre rêve de large et ancrage local, commerce et organisation d'une compétition de pêche « no kill ».



Photo Roselyne Beretti

« Comme tous les pêcheurs, j'ai passé des heures à mouliner dans le vide avant de sortir mon premier poisson »

Sur la devanture de sa boutique, à l'entrée d'Ajaccio, un visage vous regarde droit dans les yeux. Un marin barbu, bonnet vissé sur le crâne, l'air aussi déterminé qu'un thon rouge en pleine lutte avec son pêcheur. Avec son trait épais et ses allures de corsaire placide, il pourrait être le cousin du Capitaine Haddock, ou le petit-fils de Jack Rackham passé par l'illustration vectorielle. On s'attend à rencontrer un pirate, un vieux pêcheur buri-né en bleu de Chine, à tomber sur une cale remplie de rhum, d'hameçons et de cartes marines. Mais derrière le comptoir c'est Romain Rousseau, 38 ans, le sourire franc et l'accueil chaleureux, qui vous reçoit. Bienvenue chez Le Moulineur. Il aurait pu appeler son magasin « Hameçons & Cie » ou « Blue Sea Concept ». Mais non. Il a choisi ce nom-là, « Le Moulineur », avec une dose de malice et une bonne part d'autodérision. *« Comme tous les pêcheurs, j'ai passé des heures à mouliner dans le vide avant de sortir mon premier poisson »,* raconte-t-il. *« C'était une petite blague de ma compagne au départ. Et puis je me suis dit que ça racontait bien la persévérance que demande la pêche. Alors je l'ai gardée. »*

Juste au-dessous du logo, on peut lire : *« Repère de pêcheurs »*. Là encore, l'orthographe n'est pas innocente. *« Le repère, c'est le point GPS, le lieu où l'on se donne rendez-vous avant de prendre le large, explique Romain. Mais c'est aussi un repaire, au sens du refuge, du coin tranquille où on parle matos, météo et souvenirs de pêche. »* Ceci étant, ce repaire ne s'adresse pas à tous les pêcheurs, seul du matériel de pêche en mer est proposé.

LA MER EN HÉRITAGE

Romain a grandi entre deux eaux et deux terres. L'étang et la mer. Le continent et la Corse, entre son père normand et sa mère ajaccienne. Avec son père, c'était l'eau douce, la rivière, les étangs ; avec son oncle maternel, pendant les vacances en Corse, c'était la mer, les lignes

qui sifflent et l'appel du large. *« Mon premier souvenir avec une canne à pêche est lié à mon père : je le revois en train de se débattre pour attraper un brochet qui était coincé dans les ronces et le brochet qui mange l'appât parce que mon père secouait la canne à pêche. »* Il en rit encore. Derrière l'image amusante, une révélation : il se découvre le goût du silence, de l'attente, et de la surprise. Celui qui fait de la pêche une passion.

Avant la boutique, il y a eu Paris, un master en communication et management informatique, des sites web à gérer, un salaire confortable. *« Intellectuellement et financièrement, c'était intéressant. Après huit ans passés à travailler là-bas, j'ai continué ce métier à Ajaccio dès 2015, à mon compte, je faisais du placement publicitaire d'entreprises sur Internet. Du virtuel, toujours... Puis j'ai fait le choix de revenir à la vie réelle. »* Revenir à la mer, à l'essentiel. Il aménage sa boutique seul, avec peu de moyens, peu de matériel, beaucoup de doutes. Sa boutique, située à l'entrée de la ville, était d'ailleurs auparavant le garage dans lequel il rangeait son bateau. L'ouverture a eu lieu en août 2022, malgré un certain scepticisme autour de lui : *« Je quit-*

tais un milieu où je gagnais très bien ma vie pour devenir... vendeur d'hameçons ! » Aujourd'hui, le doute a laissé place à la reconnaissance. *« J'ai moins le syndrome de l'imposteur. Je me suis fait ma place. »* Le Moulineur, pour lui, c'est plus qu'un magasin. C'est un lieu d'échanges, d'écoute, de conseils. *« Je teste tout ce que je vends.*

« Je teste tout ce que je vends. J'essaie de transmettre une expérience. Ce n'est pas une transaction, c'est un partage. »

« Je teste tout ce que je vends. J'essaie de transmettre une expérience. Ce n'est pas une transaction, c'est un partage. » Et quand il parle de son matériel, son regard brille. *« Je propose des cannes Artico montées à la main en Italie. La sensibilité est incroyable. On ressent chaque touche, chaque combat. »* Oui, certaines cannes coûtent 900 euros, certains moulinets 1000, mais il revendique aussi une accessibilité assumée : *« Un débutant peut s'équiper*



Photo Roselyne Beretti

« Un bon pêcheur sportif aime la mer et la respecte. Il ne braconne pas, il ne revend pas son poisson. Il le cuisine pour lui, mais c'est tout. »

Même s'il avoue que le moment compte plus que la prise, il n'oubliera jamais ce thon rouge de 50 kg. Une fierté quand même.

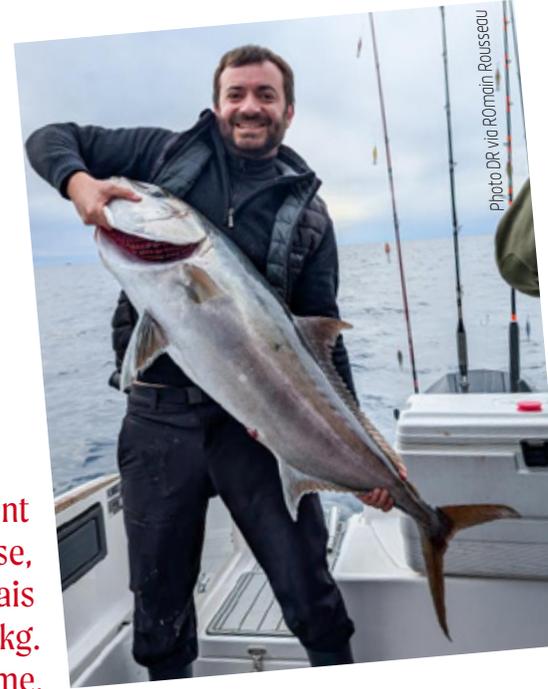


Photo DR via Romain Rousseau

avec du bon matériel pour 200-250 euros. Je veux que l'expérience soit belle dès le départ.»

LA CORSICA FISHING CUP : PASSION PARTAGÉE

Il y a trois ans, Romain et Jean-François Giagu, son partenaire, qui possède un chantier naval, ont créé l'association Corsica Fishing Club, où les a rejoints Dumè Martini, qui a aussi un chantier naval. Pour un défi entre amis, ils avaient organisé une rencontre de pêche en mer à Lava. « On voulait juste être ensemble, raconte Romain, on avait mis des petits lots en jeu pour quelques passionnés. Il s'est créé un tel engouement autour de cette rencontre qu'on a voulu voir plus grand et créer un événement pour porter les valeurs de notre sport. » C'est ainsi qu'est née la Corsica Fishing Cup, devenue désormais un événement national, dont la troisième édition s'est déroulée le premier week-end de mars 2025, dans le golfe d'Ajaccio, avec la participation d'une trentaine d'équipages. « Depuis notre rencontre à Lava, nous sommes soutenus par des sponsors et avons imposé le "no kill", avec tailles minimum et mailles réglementées. J'insiste, c'est essentiel de rejeter les poissons à l'eau vivants. On doit les préserver. Les récompenses se donnent selon le cumul de tailles d'espèces données [denti, pagre, seriole]. » Il y a ceux qui sont venus en vedette dernier cri. D'autres en petit bateau. « Il n'y a pas de pêcheur-type. On a des jeunes, des retraités, des amateurs, des passionnés. » Et parfois... des surprises: « Deux équipes ont abandonné à cause du mal de mer. Beaucoup de pêcheurs en sont victimes. Moi le premier! » sourit Romain.

L'association Corsica Fishing Club est désormais rattachée à la Fédération corse des pêches récréatives. Objectif: défendre une vision insulaire et durable face aux décisions nationales, jugées souvent déconnectées du terrain. Ils veulent par exemple faire entendre leur voix au sujet du moratoire relatif à la pêche du mérrou. En Corse, le premier moratoire protégeant le mérrou brun remonte à 1980. Depuis, la mesure, prise par le préfet, est régulièrement renouvelée et elle s'étend désormais

à six espèces de mérrou. Le moratoire a été reconduit fin 2023, pour une durée de dix ans. Et le sujet divise. Scientifiques et pêcheurs professionnels y sont favorables. Les pêcheurs récréatifs estiment qu'il ne se justifie plus du fait d'une augmentation des populations, constatée par des plongeurs. Ainsi, selon Romain, leur nombre engendrerait désormais un déséquilibre dans la faune aquatique et il constate un impact qui, bien que difficile à mesurer et à certifier, amène la disparition progressive du poulpe et de la langouste. « C'est un problème inhérent à la gestion d'espèces, car, quel que soit le milieu, dès qu'on protège une espèce, c'est au détriment d'un ou plusieurs autres. »

Quoi qu'il en soit, dès lors qu'il y a des règles, il faut s'y plier. Alors, on adapte: matériel électronique, GPS à ancrage dynamique, respect des quotas, moratoires et calendriers de pêche. Le denti, par exemple, ne peut être pêché toute l'année, seulement hors période de reproduction. « Un bon pêcheur sportif aime la mer et la respecte. Il ne braconne pas, il ne revend pas son poisson. Il le cuisine pour lui, mais c'est tout. » Romain parle aussi de carnets de pêche, où l'on note les vents, les marées, les touches. L'apprentissage par l'observation, la répétition, la patience. Un art, presque. En mer, il navigue sur un petit open des années 90, retapé de ses mains. Et même s'il avoue que le moment compte plus que la prise, il n'oubliera jamais ce thon rouge de 50 kg. Une fierté quand même.

La mer, c'est son exutoire. Son équilibre. Son souffle. « Je ne peux pas m'en passer. Elle m'apaise, elle me recentre. » S'il ne connaît que la Méditerranée, il rêve d'un ailleurs: « J'aimerais pêcher en Polynésie. Sentir un autre souffle, découvrir les espèces exotiques. » Pourtant, c'est ici qu'il a jeté l'ancre. À Ajaccio, dans cette boutique à la fois repère et repaire, où les passionnés se croisent, où l'on parle météo comme on parle technique, où l'hameçon unit plus qu'il ne divise. Romain trace sa ligne. Discrètement. Précisément. Du commerce à la passion. Du moulinet au large. De l'hameçon à l'horizon. ■ **Roselyne BERETTI**

Économie

La vie en morose

Dans sa dernière note de conjoncture
publiée le 18 mars, l'Insee,

sans se montrer par trop alarmiste,
ne laisse pas non plus présager
des lendemains qui chantent.

La croissance est en berne
et l'optimisme des entreprises
ne vaut guère mieux.



Photo: Andrea Piaquadio • Pexels

Au menu de la dernière note de conjoncture de l'Insee, «désordre mondial» et «croissance en berne». Si en 2024, le commerce mondial a bien rebondi, les exportateurs européens «ont continué de perdre des parts de marché, englués dans des coûts de l'énergie prohibitifs et face à une concurrence chinoise exacerbée, tandis que les ménages européens ont préféré épargner leur surcroît de revenu, étouffant les espoirs d'une reprise rapide par la consommation». Et pour 2025, la nouvelle orientation de l'administration américaine, les changements géopolitiques et les perspectives d'une guerre commerciale hypothèquent un peu plus l'éventualité d'un redémarrage européen à court terme. La zone euro risque fort d'être «embourbée» dans une croissance faible d'ici juin 2025 avec des divergences fortes, entre l'échappée espagnole et le surplace allemand.

S'agissant de la France, après avoir été soutenue durant l'été à la faveur des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, l'activité a marqué le pas en fin d'année. Toutefois, sur l'ensemble de l'année, la croissance a plutôt bien résisté: +1,1 %, comme en 2023. L'économie française a bénéficié d'un positionnement sectoriel plus favorable que ses voisins européens et, par ailleurs, le retournement de l'investissement a été compensé par l'accélération des dépenses publiques. Mais, prévient l'Insee, ce facteur de soutien s'inverserait en 2025: contrairement à ses voisins, qui ont largement entamé leur consolidation budgétaire, la France prévoit un effort significatif de réduction du déficit public cette année. Les ménages devraient cela dit être largement épargnés et bénéficier de plus d'une inflation qui, tombée à +0,8 % en février, resterait faible d'ici juin (+1,1 %), alors même que leurs revenus (salaires et surtout retraites) sont indexés sur la hausse des prix passée. Le pouvoir d'achat pourrait ainsi continuer de croître et la consommation lui emboîterait le pas, en dépit des intentions d'épargne qui se maintiennent à un haut niveau.

En revanche, dans un contexte international incertain, les

entreprises interrogées dans les enquêtes de conjoncture sont peu nombreuses à envisager une hausse de leurs investissements. Enfin, la loi spéciale, restée en vigueur six semaines en début d'année avant l'adoption du budget 2025, a réduit les dépenses de l'État au minimum durant cette période: le coup d'arrêt de la consommation publique affecterait l'activité au premier trimestre.

Au final, l'économie française devrait donc tourner au ralenti durant le premier semestre (+0,1 % au premier trimestre puis +0,2 % au deuxième) et l'acquis de croissance pour 2025 atteindrait seulement +0,4 % en milieu d'année. Le climat des affaires s'établit en deçà de sa moyenne de longue période et la morosité est patente dans les industries intensives en énergie (comme dans la chimie et la métallurgie).

Quant au marché du travail, l'économie française a détruit 90 000 postes sur les trois derniers mois de 2024 et, dans les enquêtes de conjoncture, l'optimisme qui prévalait depuis la crise sanitaire a fait long feu: «le climat de l'emploi est inférieur à sa moyenne de longue période et s'est dégradé en février 2025, atteignant son plus bas niveau depuis dix ans (hors crise sanitaire)».

Les entreprises sont de moins en moins nombreuses à signaler des difficultés de recrutement et l'incertitude sur la situation économique est désormais le premier obstacle à l'embauche citée par les entreprises des services devant le manque de main d'œuvre compétente qui était la principale barrière à l'embauche depuis la crise sanitaire. Selon l'Insee, il faut s'attendre à une réduction des effectifs des entreprises de 50 000 postes salariés au premier semestre, en partie compensés par des créations d'emplois non salariés. Ce qui, conjugué à une augmentation de la population active favorisée par la montée en charge de la réforme des retraites, aurait pour effet de faire grimper le taux de chômage à 7,6 % à la mi-2025. Si le taux d'épargne des ménages constitue un réservoir de croissance évident dans le cas où la confiance se restaurerait, à l'inverse, la dégradation du marché du travail pourrait les inciter à étoffer encore davantage leur épargne de précaution. ■ AN

longue période et s'est dégradé en février 2025, atteignant son plus bas niveau depuis dix ans (hors crise sanitaire)». Les entreprises sont de moins en moins nombreuses à signaler des difficultés de recrutement et l'incertitude sur la situation économique est désormais le premier obstacle à l'embauche citée par les entreprises des services devant le manque de main d'œuvre compétente qui était la principale barrière à l'embauche depuis la crise sanitaire. Selon l'Insee, il faut s'attendre à une réduction des effectifs des entreprises de 50 000 postes salariés au premier semestre, en partie compensés par des créations d'emplois non salariés. Ce qui, conjugué à une augmentation de la population active favorisée par la montée en charge de la réforme des retraites, aurait pour effet de faire grimper le taux de chômage à 7,6 % à la mi-2025. Si le taux d'épargne des ménages constitue un réservoir de croissance évident dans le cas où la confiance se restaurerait, à l'inverse, la dégradation du marché du travail pourrait les inciter à étoffer encore davantage leur épargne de précaution. ■ AN



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en date du 19 février 2025, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LIVIA R

Objet social : Loueur de fonds de commerce ou de fonds artisanal. La participation de la société, par tous les moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de société nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Et plus généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit, juridiques, économiques ou financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous les objets similaires, connexes ou complémentaires de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement, par son exploitation directe ou la prise de participation.

Siège social : 2, Place de l'Ormeau - 20220 Algajola, (Haute-Corse)

Capital : 1.000 €

Durée : 70 ans. A compter de son immatriculation

R.C.S : Bastia

Président : Madame Livia ROSSI, demeurant 2, rue Droite - 20220 Algajola, (Haute-Corse).

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/03/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GA Two

Objet social : La prise de toutes participations majoritaires ou minoritaires directes ou indirectes dans toutes entreprises françaises ou étrangères, créées ou à créer, quelle que soit la nature juridique de ces entreprises, par tout moyen, et notamment par voie de création, d'apport, de souscription, d'échange ou d'achat d'actions, de valeurs mobilières ou parts sociales de fusion, de société de participation ou de groupement, ou autrement.

Siège social : Santa Lucia Di Testa - 20137 Lecci.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : M. AVELINE Grégoire, demeurant Santa Lucia Di Testa - 20137 Lecci

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession libre entre associés et soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 03

MCF

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

7, boulevard Hyacinthe de Montera
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 12 mars 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : MCF

Siège : 7, boulevard Hyacinthe de Montera, 20200 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Restauration traditionnelle

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Madame Marie-Claire Engels épouse Filippi, demeurant 2, Villa a Balanina, Quartier Bassanèse, 20600 Bastia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 04

NERUCCIU

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social : C/O Café Bel Ombre

Place Bel Ombra, 20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Calvi du 8 mars 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : NERUCCIU

Siège : C/O CAFE BEL OMBRA - Place Bel Ombra - 20260 Calvi

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Restauration traditionnelle

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Anthony ALBERTINI, demeurant Chemin de Guazzole - Casa Lisa - 20260 Calvi

La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 19/02/ 2025, il a été crée une Société Civile Immobilière au capital de 100 euros, dénommée SCI Alzetzu di Cala Rossa, ayant pour objet la gestion, la location, la prise à bail, l'acquisition, la construction d'immeubles bâtis ou à bâtir ainsi qu'à rénover, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d' Ajaccio.

La gérante statutaire est Elisa Colonna Cesari Della Rocca, domiciliée au n°8 Cala Rossa Bay, route de Cala Rossa, 20137 Lecci.

Le siège social est fixé 8, Cala Rossa Bay, route de Cala Rossa, 20137 Lecci.

N° 06

AECN

ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS CORSE

N° 09

FIDAL

AVOCATS

Société d'Avocats

455, Promenade des Anglais

Porte de l'Arénas - Entrée B

06200 Nice

Suivant acte SSP en date du 16/03/2025, à Casaglionne, a été constituée la Société suivante :

Forme : SC Immobilière.

Dénomination : SCI REGINA.

Siège : Lieu-dit Tiuccia, 20111 Casaglionne.

Objet : L'acquisition par voie d'achat, apport, échange, la propriété en pleine propriété, usufruit ou nue-propriété, la construction, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, ou autrement, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, immeubles bâtis ou non bâtis à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de constructions nouvelles pour toute destination, la transformation des constructions déjà existantes par tous travaux ; la mise à disposition gratuite des immeubles sociaux au profit des associés ; la propriété, l'administration, la gestion directe ou indirecte, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles, ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser le développement immobilier ; la vente des biens immobiliers entrant dans l'actif social.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d' Ajaccio.

Capital : 500.000 €.

Gérance : Monsieur Léon AZOUELOS, 45, Parc Saint-Exupéry, 06100 Nice.

Cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de la majorité d'un ou plusieurs associé(s) représentant plus des deux tiers du capital social.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LUCCIANA en date du 28 février 2025, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

HOPE INVESTISSEMENT, SIEGE SOCIAL : 503, Strada di u Paese, Lieu-dit Campotolo, Lucciana [20290]

OBJET : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière ;

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par le Président.

PREsIDENT : ALAIN BERNARDINI, 503, Strada di u Paese, Lieu-dit Campotolo, Lucciana [Corse].

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

Le Président.

N° 11



SCP MAMELLI Notaires

20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, le 13 mars 2025, il a été constitué une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
SCI LA CORTALINA
Siège social : Oletta [20232] - 36, rue Saint-André - Quartier Santa Croce.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia
Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers...

Capital social : 2.000,00 euros
Gérant : Monsieur Patrick Jean-Noël BOCCHECIAMPE, demeurant à AJACCIO [20000], avenue des Crêtes - Bât. E - Résidence les Horizons II.
Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

Pour avis, Le Notaire.

N° 12

U PIANU

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : 145, Strada d'u Pianu
20135 Conca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CONCA du 14/03/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : U PIANU
Siège : 145, Strada d'u Pianu, 20135 Conca
Durée : 99 ans
Capital : 2000 euros
Objet : La division de tout terrain ou unité foncière en plusieurs lots destinés à être bâtis et, le cas échéant, leur aménagement et leur équipement en vue de leur cession.

L'acquisition, l'administration, la vente, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Fabrice GROTTOLI, demeurant Pirelli Aria Mezzana, 20135 Conca.

Directeur général : Monsieur Maurice GROTTOLI, demeurant Pirelli Aria Mezzana, 20135 Conca.

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.



04 95 32 04 40

N° 13

FIFINE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €

8, Voie Romaine Horizon Bleu
Bât 5 - 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 février 2025, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : FIFINE
Capital Social : 1000 euros
Siège Social : 8, Voie Romaines Horizon Bleu - Bâtiment 5 - 20137 Porto-Vecchio
Forme : SAS
Durée : 99 ans

Objet : La création, conception, distribution, fabrication, production et vente en gros, détail, en ligne, de tous achats de mode, d'objets de prêt à porter, accessoires, bijoux, décorations.

Président : Madame PICCIOCCI, Delphine, Nathalie, Marie-Therese. Née le 30 05 1979 à Bastia, de nationalité française, demeurant : 8, Voie Romaines Horizon Bleu - Bâtiment 5 - 20137 Porto-Vecchio
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PORTO-VECCHIO [20137], le 10/03/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale :
ANGELINI IMMOBILIER

Siège social : 18, rue Jean Jaurès - 20137 Porto-Vecchio

Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ; la gestion de patrimoine immobilier ; la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ; l'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet. Eventuellement la mise à disposition à titre gratuit à un (ou plusieurs) associé(s) de tout ou partie des immeubles dont la Société est propriétaire ;

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme Stéphanie, Nathalie, Lucette TITRANT (épouse ANGELINI) demeurant 18, rue Jean Jaurès - 20137 Porto-Vecchio
.../...

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à POGGIO-MEZZANA [20230], le 14/03/2025, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : BEF PATRIMOINE
Siège social : 797, Route Strada di I Querci, 20230 Poggio-Mezzana

Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ;

la gestion de patrimoine immobilier ; la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ; l'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet. Eventuellement la mise à disposition à titre gratuit à un (ou plusieurs) associé(s) de tout ou partie des immeubles dont la Société est propriétaire ;

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Frédéric BERNARDINI demeurant Hameau de Carbonaccia, 20230 Velone-Orneto

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 18/03/2025, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BIANCA
Objet social : Exploitation et prise en location gérance d'un fonds de commerce de restauration et d'hôtellerie
Siège social : Stretta di A Funtanella, 20260 Lumio
Capital : 1.000 €. Durée : 70 ans.

R.C.S : Bastia

Président : Monsieur Francescu SPINOSI RUGGIERI demeurant Stretta di A Funtanella à Lumio.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 18 Mars 2025, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI K.A.R IMMO
Forme : Société Civile Immobilière
Capital Social : 100.00 euros (cent euros)

Siège : Centre Commercial Rive Droite - Lieu-Dit San Lorenzo - 20620 Biguglia
Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ; la gestion de patrimoine immobilier ; la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ; l'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet.

Durée : 99 ans
Gérant : Mr Rahauoui Karim
Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

MODIFICATION GERANT

N° 18

V.Y.P. ETANCHEITE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 €

Quartier de Bala, 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 752 962 365

AVIS DE PUBLICITE DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 février 2025

CHANGEMENT DE GÉRANT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 25/02/2025 :

Il a été décidé de nommer Gérant Mr Yannick RENUCCI, Quartier de Bala, 20137 Porto-Vecchio en remplacement de Mr Vincent RENUCCI, démissionnaire. En conséquence, l'article 14 des statuts est modifié.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 19

SARL PIETRALBA PAIN CHAUD

Au capital de 5000 €

Siège social : Lieu-dit Baracone
20117 Cauro

RCS Ajaccio numéro 478 084 007

GERANCE

L'associé unique de la SARL PIETRALBA PAIN CHAUD a nommé Gérant pour une durée illimitée à effet du 1er mars 2025 M. Yves PIERLOVISI, demeurant à Cuttoli-Corticchiato [20167], Résidence Tavera, Lieu-dit Casarimacciu, en remplacement de M. César Tramoni démissionnaire.



04 95 32 89 92

LA LURA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 736.000 euros
Siège social : Lieu-dit Frimigajola
20130 Cargèse
803 201 938 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 24 février 2025, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Marie GARIDACCI de démissionner de ses fonctions de Gérante et a nommé en qualité de nouvelle Gérante Madame Nicole GARIDACCI, épouse RECCO, demeurant 19, cours Général Leclerc, 20000 Ajaccio, pour une durée illimitée à compter du 24 février 2025. Le nom de Madame Marie GARIDACCI a été retiré de l'article 17 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Madame Nicole GARIDACCI, épouse RECCO, nouvelle Gérante.

Pour avis, La Gérance.

N° 21

SCI U TRAVO

Siège social :
Chez M. Mme TRAMONI Joseph
Plaine de Cuttoli
20167 Cuttoli-Corticchiato
RCS Ajaccio n° 392 717 419

L'assemblée générale du 20/02/2025 a nommé Co-Gérante à effet du 20/02/2025 pour une durée indéterminée Mme Marie-Antoinette TRAMONI, née le 24/12/1968 à Ajaccio, demeurant à Cuttoli-Corticchiato [20167], Plaine de Cuttoli, Lieu-dit Puntaghi, en remplacement de M. Joseph TRAMONI démissionnaire ce même jour.

N° 22

SCI PUNTAGHI

Siège social :
Chez M. Mme TRAMONI Joseph
Plaine de Cuttoli
20167 Cuttoli-Corticchiato
RCS Ajaccio n° 382 094 282

L'assemblée générale du 20/02/2025 a nommé Co-Gérante à effet du 20/02/2025 pour une durée indéterminée Mme Marie-Antoinette TRAMONI, née le 24/12/1968 à Ajaccio, demeurant à Cuttoli-Corticchiato [20167], Plaine de Cuttoli, Lieu-dit Puntaghi, en remplacement de M. Joseph TRAMONI démissionnaire ce même jour.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 23

COPEX

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 11, rue du Pontetto
20200 Bastia
917 501 181 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 14/03/2025 l'A.G.E. des associés de la société par actions simplifiée COPEX a décidé de transférer le siège social du : 11, rue du Pontetto, 20200 BASTIA au : 63, Boulevard Général GRAZIANI, 20200 BASTIA à compter du 14/03/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le Président.

PEDI MORELLA

Société Civile Immobilière
Au capital de 3048,98 euros
Siège social : Rue du Maréchal Lyautey
Résidence Finosello Empire
Bâtiment C - 20000 Ajaccio
332 086 818 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 3 mars 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social Rue du Maréchal Lyautey - Résidence Finosello Empire - Bâtiment C - 20000 AJACCIO au Lieu-dit Canteige - Plaine de Cuttoli - 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 25

CBS

SAS au capital de 1000 €
Siège social :
Place du Monument aux Morts
20170 San-Gavino-Di-Caribini
899 647 994 RCS Ajaccio

Par acte du 25/02/2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au Résidence Le Pirate, Appt 380, route de Sandy Ground, 97150 SAINT-MARTIN. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Nouveau Greffe compétent : Basse-Terre.

Ancien Greffe compétent : Ajaccio.

N° 26

AMB VESCOVATO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit U Carrughju
20213 Penta-Di-Casinca
937 894 426 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 17 MARS 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée AMB VESCOVATO a décidé de transférer le siège social du Lieu-dit U Carrughju, 20213 PENTA-DI-CASINCA au Local 14, route du Stade, 20215 Vescovato à compter du 17 mars 2025 et de modifier en conséquence l'article 21 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**MODIFICATION
STATUTAIRE**

N° 27

**CORSE ELECTRICITE
DOMOTIQUE**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 19, Résidence Prunelli 1
Hameau de Pisciatello, 20117 Cauro
903 524 528 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 16 décembre 2024, le Président a pris acte du décès de Monsieur Emile SERGIANI, Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis,
Le Président.**ALIMERIA**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Chez Relais de Bravone
20230 Linguizzetta
902 481 886 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de "la restauration, la préparation et la vente de plats cuisinés, sur place, à emporter et en livraison, la vente de boissons chaudes ou froides, avec ou sans alcool, conformément à la législation en vigueur."

- Commerce de détail d'alimentation générale et produits alimentaires, la vente au détail de tous produits d'épiceries, produits locaux et spécialisés à consommer sur place, à emporter et en livraison, - Vente de fruits et légumes et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 29

LORELI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : Lieu-dit Vangarone
Route de Sartene - 20114 Figari
895.149.185 RCS Ajaccio

Lors de l'AGE du 10/03/2025, il a été décidé de modifier l'objet social rétroactivement à compter du 01/03/2025 et en conséquence, l'article 2 des statuts comme suit :

« L'exploitation de tous fonds d'hôtellerie de plein air, camping, restauration, organisation d'activités sportives et culturelles, d'une manière générale, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes. »
Mention RCS Ajaccio.

N° 30

SARL HAPI

SARL au capital de 7000 Euros
Siège social : Precojo, Quart Sparavituli
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 498 811 165

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2025, il a été décidé :

- De décider de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 14 mars 2025.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

* Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

* Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Nouvelle Dénomination :

* Ancienne mention : SARL HAPI

* Nouvelle mention : HAPI

Administration :

* Anciennes mentions : La gérance est assurée par Madame HAZET Marielle. Née le 05 Mars 1973 à Porto-Vecchio [2A], de nationalité Française, demeurant : Precojo - Quart Sparavituli - 20137 Porto-Vecchio.

* Nouvelles mentions : Président : Madame HAZET Marielle. Née le 05 Mars 1973 à Porto-Vecchio [2A], de nationalité Française, demeurant : Precojo - Quart Sparavituli - 20137 Porto-Vecchio.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidence,

V.Y.P. ETANCHEITE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 €
Quartier de Bala, 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 752 962 365

**AVIS DE PUBLICITE
DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
DU 25 février 2025****MODIFICATION
DE L'OBJET SOCIAL**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2025, il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 25 février 2025 :

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention : Article 2 - Objet La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger.

- Tous travaux d'étanchéité et d'installation de traitement de l'eau, notamment étanchéité des toitures et des parties enterrées en membrane PVC armée.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

* Nouvelle mention : Article 2 - Objet La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger.

- Tous travaux d'étanchéité et d'installation de traitement de l'eau, notamment étanchéité des toitures et des parties enterrées en membrane PVC armée.

Le terrassement, ouverture de piste, démaquillage, gros œuvre.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 32

GLCE INFORMATIQUE

SASU au capital de 500 €
Siège social :
34, Les Hauts de Chiapatella
20213 Penta-Di-Casinca
RCS Bastia 904 560 034

En date du 13/03/2025, le président a décidé de proroger la durée de la société de 94 ans, soit jusqu'au 20/10/2120. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification au RCS Bastia.

LE CORRE GAEL,

**Me Pierre-Dominique
CERVETTI
AARPI MNC**

8, rue Michel Bozzi - 20000 Ajaccio

T : 04 95 23 01 31 /

E-mail : mnc.avocats@orange.fr

**CHANGEMENT
DE PRÉSIDENTE**

ACD GROUPE, Société par actions simplifiée, immatriculée depuis le 29/10/2024 au R.C.S. d'AJACCIO sous le n° 934 636 754, ayant son siège social sis à AJACCIO (20.090), Pôle d'activités du Stiletto, Route du Stiletto. Aux termes d'une délibération en date du 29/11/2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de Présidente de la société pour une durée illimitée, en remplacement de M. Jacques-Antoine COLONNA D'ISTRIA-DETTORI, démissionnaire depuis le 21/11/2024, la SAS HOLDING CC INVEST, Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 933 609 448, depuis le 01/10/2024, ayant son siège social à AJACCIO (20000), Chemin de Torretta, Lieu-Dit Salario, prise en la personne de son représentant légal en exercice, Madame Céline CASTELLANI épouse CERVETTI, laquelle a accepté cette désignation, avec effet immédiat, ainsi que l'ensemble des pouvoirs qui sont associés à la qualité de Président, conformément aux dispositions des articles 20 et 21 des statuts.

Pour insertion. La Présidente.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 34

**« ENERGIES FUTURES »
« SOLABORN »**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000.00 €

Siège social :

750, Route de Mezza Costa
20290 Borgo - RCS 901 753 434

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 février 2025 il a été décidé :

- Le transfert du siège social de la société du 481, Route de Borgo Village, 5, Impasse les Hauts de Suariccia, 20290 Borgo au 750, Route de Mezza Costa, 20290 Borgo, à compter du 24 février 2025.

- La révocation de Richard THOMSEN, ancien gérant.

- La nomination en qualité de nouveaux co-gérants de :

* Denis ANTONELLI, né le 15 avril 1979 à Bastia, de nationalité française, domicilié à 750, Route de Mezza Costa, 20290 Borgo ;

* Ange MARINETTI, né le 09 août 1955 à Casablanca, de nationalité française, domicilié Route de Pinarello, 20213 Sorbo-Ocognano.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, La Gérance.

PETRUCCIA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Résidence Maria Beach

20230 Santa-Lucia-Di-Moriani

984 841 205 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 05/03/2025, l'A.G.E. a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « Maîtrise d'œuvre suivi de chantier, dessin industriel, études techniques » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

* Ancienne mention :

Taille de pierres et travaux de maçonnerie.

* Nouvelle mention :

Taille de pierres et travaux de maçonnerie, Maîtrise d'œuvre suivi de chantier, dessin industriel, études techniques.

Pour avis,
Le Président.

N° 36

JB-CLIM

Société à Responsabilité

Limitée Unipersonnelle

Capital social : 1700.00 euros

Siège social : Lot 1 A Trinita

Route de Cala-Rossa

20137 Porto-Vecchio

RCS 824 317 390 Ajaccio

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2024, il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 8 décembre 2024, et de l'étendre aux activités suivantes : La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France et à l'étranger :

Tous travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation, génie climatique, électricité, plomberie, maçonnerie ;

Tous travaux d'isolation, intérieurs ou extérieurs, y compris des murs, notamment par l'intérieur des combles en déroulé et soufflage et des murs en déroulé et polystyrène ;

Tous travaux d'installation et d'entretien de panneaux photovoltaïques ; La commercialisation, l'installation et la maintenance de systèmes photovoltaïques ainsi que, plus généralement, de tous produits de l'industrie photovoltaïque et de tous produits connexes ou complémentaires ; L'ingénierie relative à tous produits de l'industrie photovoltaïque ;

Le négoce, l'importation, l'exportation, la distribution et la location de matériels électriques, électroniques.

Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

* Ancienne mention :

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France et à l'étranger :

Tous travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation, génie climatique, électricité, plomberie, maçonnerie ;

Tous travaux d'isolation, intérieurs ou extérieurs, y compris des murs, notamment par l'intérieur des combles en déroulé et soufflage et des murs en déroulé et polystyrène ; .../...

Tous travaux d'installation et d'entretien de panneaux photovoltaïques ; La commercialisation, l'installation et la maintenance de systèmes photovoltaïques ainsi que, plus généralement, de tous produits de l'industrie photovoltaïque et de tous produits connexes ou complémentaires ;

L'ingénierie relative à tous produits de l'industrie photovoltaïque ;

Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

* Nouvelle mention :

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France et à l'étranger :

Tous travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation, génie climatique, électricité, plomberie, maçonnerie ;

Tous travaux d'isolation, intérieurs ou extérieurs, y compris des murs, notamment par l'intérieur des combles en déroulé et soufflage et des murs en déroulé et polystyrène ;

Tous travaux d'installation et d'entretien de panneaux photovoltaïques ;

La commercialisation, l'installation et la maintenance de systèmes photovoltaïques ainsi que, plus généralement, de tous produits de l'industrie photovoltaïque et de tous produits connexes ou complémentaires ;

L'ingénierie relative à tous produits de l'industrie photovoltaïque ;

Le négoce, l'importation, l'exportation, la distribution et la location de matériels électriques, électroniques, de plomberie, de climatisation, de photovoltaïque, de peinture ainsi que tous matériels et outillages pouvant intervenir dans les métiers du bâtiment ; Le reste de l'article demeurant inchangé.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de "Ville".

Pour avis, le représentant légal.

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 37

JB-CLIM

Société à Responsabilité

Limitée Unipersonnelle

Capital social : 1700.00 euros

Siège social : Lot 1 A Trinita

Route de Cala-Rossa

20137 Porto-Vecchio

RCS 824 317 390 Ajaccio

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2024, les associés ont décidé d'augmenter le capital d'une somme de 700 € pour le porter de 1000 € à 1700 €, par souscription en numéraire, et création de 700 parts nouvelles de 1.00 €, qui ont été entièrement souscrites et intégralement libérées.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

APPORTS

* Ancienne mention :

L'associé unique apporte et verse à la société une somme totale de 1000 euros correspondant à 1000 parts, numérotées de 1 à 1000, au nominal de 1 euro chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées.

La somme totale versée, soit 1000 euros, est déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à La Banque Populaire Provençale et Corse, Agence de Porto-Vecchio, 20137 Porto-Vecchio. .../...

* Nouvelle mention :

Lors de la constitution de la société, l'associé unique a apporté et versé à la société une somme totale de 1000.00 euros correspondant à 1000 parts, numérotées de 1 à 1000, au nominal de 1.00 euro chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées.

La somme versée, soit 1000.00 euros, est déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à La Banque Populaire Provençale et Corse, Agence de Porto-Vecchio, 20137 Porto-Vecchio.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er octobre 2024, il a été apporté par la société MINVEST la somme de 9891.00 € correspondant à une augmentation de capital de 350.00 € et à une prime d'émission sur les parts nouvellement créées de 9541.00 € et par la société Pierre Culioli la somme de 9891.00 € correspondant à une augmentation de capital de 350.00 € et à une prime d'émission sur les parts nouvellement créées de 9541.00 €.

Cette somme a été versée à la banque Société Générale, agence de Porto-Vecchio Les quatre chemins le 07 décembre 2024 tel qu'en atteste le certificat de ladite banque.

CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital est fixé à la somme de 1000 euros. Il est divisé en 1000 parts égales d'un montant de 1 euro chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité et réparties comme suit :

à Monsieur Jean-Baptiste MICHON, 1000 parts, numérotées de 1 à 1000 en rémunération de ses apports.

* Nouvelle mention :

Le capital est fixé à la somme de 1700.00 euros. Il est divisé en 1700 parts égales d'un montant de 1.00 euro chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité et réparties comme suit :

à Monsieur Jean-Baptiste MICHON, 1000 parts, numérotées de 1 à 1000 en rémunération de ses apports,

à la SAS MINVEST, 350 parts, numérotées de 1001 à 1350 en rémunération de ses apports,

à la SAS Pierre Culioli, 350 parts, numérotées de 1351 à 1700 en rémunération de ses apports.

Les associés déclarent que ces parts sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont toutes libérées intégralement.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 38

**ALBA CORSICA
CONSTRUCTIONS**

SARL au capital de 1.000 Euros

Porté 101.000 Euros

Siège social : Route de Pila Canale

Ornasca - Grosseto-Prugna

20166 Porticcio

821 882 552 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 15/12/2024 a décidé d'augmenter le capital social de 100.000 Euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Article 7 - Capital

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille (1.000) Euros.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cent un mille (101.000) Euros.

Pour avis,
La Gérance.

ALLEGRIINI IMMO CONSEIL

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 500 euros
Porté à 7500 euros
 Siège social :
 Quartier Di Gineparo Soprano
 20220 L'Île-Rousse
 830 218 574 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 11 février 2025 et du procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 6 mars 2025,

- que le capital social a été réduit de 200 euros par voie de rachat de 20 actions et a été ramené de 500 euros à 300 euros, que le capital social a été augmenté, consécutivement, de 7200 euros pour être porté à 7500 euros par élévation de la valeur nominale des actions.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq cents euros (500 €).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à sept mille cinq cents euros (7500 €).

Pour avis, La Présidente.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 40

MARIANIMMO

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
 En liquidation
 Au capital de 1000 euros
Siège social et de liquidation :
 Lieu-dit Sulana, route du Pero
 20130 Cargèse
 898 946 157 RCS Ajaccio

Suivant décision du 28/02/2025 au siège de la liquidation, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Laurent MOREL, demeurant Lieu-dit Sulana, Route de Pero, 20130 Cargèse, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 41

AUTO DU SUD

SARL en liquidation
 Au capital de 1.000 Euros
 3, rue du Sergent André Amadei
 20220 L'Île-Rousse
 RCS Bastia 890 558 935

L'AGE de clôture du 31/12/2024 a approuvé les comptes de liquidation, constaté l'absence de boni de liquidation, et après avoir donné quitus au liquidateur M. FANTOZZI Enzo et l'avoir déchargé de son mandat, a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Le dépôt légal et la radiation seront effectués au RCS de Bastia.

Le liquidateur.

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

SCI LES MOUFFLONS

Société Civile Immobilière
 En liquidation
 Au capital de 3000 euros
 Siège social : Albitreccia 20166
 Marincaggi Par Molini - Porticcio
Siège de liquidation :
 Marincaggi Par Molini - Porticcio
 20166 Albitreccia
 RCS Ajaccio 318 225 893

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/02/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mr Christian GAUFFREAU, demeurant 10, allée des Cytises, Saint Avertin, 37550 Saint Avertin, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Marincaggi Par Molini - Porticcio - 20166 Albitreccia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 43

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

SCI LES MOUFFLONS

Société Civile Immobilière
 En liquidation
 Au capital de 3000 euros
 Siège social : Albitreccia 20166
 Marincaggi Par Molini - Porticcio
Siège de liquidation :
 Marincaggi Par Molini - Porticcio
 20166 Albitreccia
 RCS Ajaccio 318 225 893

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 28/02/2025 au siège de la liquidation sis Marincaggi - Par Molini - Porticcio - 20166 Albitreccia a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Christian GAUFFREAU, demeurant 10, allée des Cytises, Saint Avertin, 37550 Saint Avertin, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

POLI SLAVEZ FUNERAIRES

Société à Responsabilité Limitée
 En liquidation
 Au capital de 2000 euros
 Siège : Morta - Quartier U Fragnu
 20243 Prunelli Di Fiumorbo
Siège de liquidation :
 Morta - Quartier U Fragnu
 20243 Prunelli Di Fiumorbo
 887 481 703 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 20 décembre 2024 au MORTA, QUARTIER U FRAGNU, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé POLI Andrée, demeurant Morta, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 45

BALA LEA

Société Civile en liquidation
 Au capital de 1000 euros
Siège de liquidation :
 Hôtel Saint-François - 20260 Calvi
 442 658 019 RCS

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe CECCALDI, demeurant Hôtel Belvédère, 20260 CALVI pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé Hôtel Saint François, 20260 CALVI.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 46

BALA LEA

Société Civile en liquidation
 Au capital de 1000 euros
Siège de liquidation :
 Hôtel Saint-François - 20260 Calvi
 442 658 019 RCS

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2024 au siège social de la Société a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe CECCALDI, demeurant Hôtel Belvédère, 20260 CALVI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

MAHINA

Société Par Actions Simplifiée
 En liquidation
 Au capital de 300 euros
 Siège social : Silgaggia
 20222 Brando (Corse)
 835 092 594 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal du 31 mars 2022, il résulte que :

- L'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis,
 Le Liquidateur.

N° 48

ANGELIKA FURSTLER INTERNATIONAL

SASU au capital de 100 €
 Siège social : Lieu-dit Pozzo
 Numéro 3, Route Pietri Bianchi
 20129 Bastelicaccia
 832 124 432 RCS d'Ajaccio

Le 03/03/2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme FURSTLER ANGELIKA, demeurant Lieu-dit POZZO, Numéro 3, Route Pietri Bianchi, 20129 Bastelicaccia pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 49

PROMODEV

SAS au capital de 8000 €
 Siège social : 107, bis Sotta Vecchia
 20146 Sotta
 534 425 541 RCS d'Ajaccio

Aux termes de l'AGE en date du 13/03/2025, les actionnaires ont décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. DOMINATI Pierre-Paul, demeurant 107, Bis Sotta Vecchia, 20146 Sotta, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 50

ROBIN SCHALLER ENTRETIEN

SAS au capital de 2000 €
 Siège social : 29, Avenue Paul Doumer
 20220 L'Île-Rousse
 RCS Bastia 985 345 230

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 06/03/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 06/03/2025, il a été nommé liquidateur(s) M SCHALLER Jonathan demeurant au 18, Avenue Paul Doumer, 20220 L'ÎLE-ROUSSE et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 51



Office de l'Environnement de la Corse
14, avenue Jean Nicoli - 20250 Corte

AVIS D'INFORMATION

L'Office de l'Environnement de la Corse porte à la connaissance des entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services qu'il publie sur son profil d'acheteur <https://oec.e-marchespublics.com> et via son site internet <https://www.oec.corsica/>, l'ensemble des avis d'appel public à la concurrence relatifs aux marchés publics de fournitures, de services et de travaux.

N° 52

FNS SIMPLIFIÉ AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :
Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo

Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 20003895800019
Code Postal : 20166
Ville : PORTICCIO
Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien vers le profil d'acheteur : https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_16536_1081843.html
Identifiant interne de la consultation : Centre technique
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Contact : STRABONI Charles
email : cdc-ornano@hotmail.fr
Tél : +33 495230200

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Condition de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :
Se référer aux documents de la consultation
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :
Se référer aux documents de la consultation
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :
Se référer aux documents de la consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limites de réception des plis : 16 Mai 2025 à 11:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation [Attribution sur la base de l'offre initiale] : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un centre technique sur la commune de Porticcio
CPV - Objet principal : 71000000.
Type de marché : Services
Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet la passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un centre technique sur la commune de Porticcio. Les prestations sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P). Le montant prévisionnel de l'enveloppe allouée aux travaux est de 2.124.000 euros HT.
Lieu principal d'exécution du marché : Porticcio
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Non
Mots descripteurs : Ingénierie.

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non
Date d'envoi du présent avis : 17 Mars 2025.

N° 53

COMMUNE DE CALENZANA

AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20 CORSE HAUTE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Commune de Calenzana

Objet du marché :
Travaux de restauration de l'orgue de l'église Saint Blaise
Type d'avis : Avis d'attribution
Type de procédure :
Procédure adaptée
Catégorie : Travaux
Support(s) de parution :
Marché unique
Ce marché a été : Attribué
Attributaire : A FABRICA DI L'ORGANI (CP :37024)
Montant : 215016.50 Euros HT
Commentaire : VERONA ITALIE
Date d'attribution du marché : 03/02/2025.

N° 54

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes d'Aghione et Pietroso

**Demandes de permis de construire présentées
par la société « Akuo Energy Corse »,
concernant le projet de construction
de quatre centrales photovoltaïques au sol,
(« Olmo 3 », « Vergajola », « Mattuniccia » et « Paratella »)**

2ème Parution,
DUREE DE L'ENQUÊTE : du lundi 17 mars 2025 au vendredi 18 avril 2025
SIEGE DE L'ENQUÊTE : Mairie d'Aghione, Casone, Place Paul Angelini, 20270 Aghione
LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Mairie	Adresse
Aghione	Casone, Place Paul Angelini, 20270 Aghione
Pietroso	20242 Pietroso

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : M. Pierre-Olivier BONNOT, chef du service emploi à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Haute-Corse, et M. Olivier RIFFARD, chef de la division aménagement du territoire à l'Office du développement agricole et rural de Corse, désigné au titre de la formation initiale des nouveaux commissaires enquêteurs, recevront le public en mairies d'Aghione et Pietroso, selon les modalités suivantes :

Mairie	Dates et horaires des permanences
Aghione	lundi 17 mars 2025, de 9 h à 12 h ; mercredi 26 mars 2025, de 9 h à 12 h ; mercredi 2 avril 2025, de 9 h à 12 h.
Pietroso	lundi 17 mars 2025, de 14 h à 17 h ; vendredi 18 avril 2025, de 14 h à 17 h.

M. François-Marie SASSO, retraité, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.
Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public (<https://www.registre-dematerialise.fr/6057>). Celui-ci pourra formuler ses observations :
- au commissaire enquêteur par écrit, en mairies d'Aghione et Pietroso, ou par téléphone lors des permanences (04 95 56 60 33 pour la mairie d'Aghione, et 04 95 44 02 54 pour la mairie de Pietroso) ;
- par voie électronique [enquete-publique-6057@registre-dematerialise.fr], du 17 mars 2025 à 9h00 au 18 avril 2025 à 17h00.
Pendant toute la durée de cette enquête, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>).
Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la société « Akuo Energy Corse », 1, rue du Docteur Morucci, 20200 Bastia (Tél : 04 95 48 18 87).
Pour chaque permis de construire, la décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.
Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

N° 55



Société d'Aménagement Foncier Et Rural de la Corse
Route du Stade - Lieu-dit Petraolo - 20215 Vescovato
SIRET : 310 622 907 00049

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour changement de représentant permanent :
Remplacement de Mr Jean Félix ACQUAVIVA demeurant n° 143 - Tittella - 20224 LOZZI, administrateur pour la Collectivité de Corse - Hotel de la Collectivité - 22, Cours Grandval - 20187 AJACCIO Cedex 1 par Mr Hyacinthe VANNI domicilié Village - 20235 BISINCHI.
Remplacement de Mr Gilles GIOVANANGELI demeurant Capu di Lecci - 20137 LECCI, administrateur pour l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse - Avenue Paul Giacobbi - BP 678 - 20601 BASTIA CEDEX par Mme Michèle, Marie Josée, Vannina CHIARELLI-LUZI domiciliée 1136, Route Supérieure de Cardo - 20200 BASTIA.

Pour avis,
Le 18 Mars 2025.

Tel : 07.78.90.57.11





Corséa Nettoyage

- Remis en état après travaux
- Entretien espaces verts
- Entretien vitreries

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

Bastia
Ajaccio

- Entretien de Bureaux
- Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 56

N° PC : 2025RJ0061

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/03/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de CABLAGES RESEAUX CORSE SAS, Granaro, Route 10, 20213 PENTA-DI-CASINCA. Tirage de câblages montage installations électriques. 909 023 442 RCS Bastia 909 023 442 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 05/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 57

N° PC : 2025RJ0065

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/03/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de ECOLEV SAS, IMMEUBLE IMHOTEP, 13, Lotissement Arbucetta, 20620 BIGUGLIA. Travaux en plomberie et isolation thermique sur batiment. 881 802 227 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 19/12/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 58

N° PC : 2025RJ0066

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/03/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de CMP SAS, IMMEUBLE IMHOTEP, 13, Lotissement Arbucetta, 20620 BIGUGLIA. Montage de charpentes métallique, bardage, couverture, serrurerie. 900 636 580 RCS Bastia 900 636 580 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 10/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 59

N° PC : 2025RJ0067

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/03/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de MODULE SYSTEME SARL, 894, lieu-dit Bassanese, Immeuble Luchetti, 20600 BASTIA. La conception, la fabrication et la commercialisation de toutes constructions ayant vocation à participer à la promotion de l'économie durable, l'étude de projets, la réalisation de permis de construire, la création de concepts innovants liés directement à

N° 60

N° PC : 2025RJ0068

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/03/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de MODULE SYSTEME SARL, 894, lieu-dit Bassanese, Immeuble Luchetti, 20600 BASTIA. La conception, la fabrication et la commercialisation de toutes constructions ayant vocation à participer à la promotion de l'économie durable, l'étude de projets, la réalisation de permis de construire, la création de concepts innovants liés directement à

l'objet social, la commercialisation avec fourniture et pose de tout types de menuiseries et le traitement décapage de tout matériaux. 824 604 961 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 60

N° PC : 2025RJ0059

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/03/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure d'ouverture redressement judiciaire à l'égard de Monsieur PISTRITU NICOLAE [], village DE SPARAGAGGIO, 20253 FARINOLE. Inscrit au REPERTOIRE SIRENE sous le n°820032498. Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 14/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 61

N° PC : 2025RJ0060

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/03/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de Monsieur JOUNIAUX ROMAIN [], Maison Forestière ANTONETTI, LOT N° 2, 20213 SORBO-OCAGNANO. Inscrit au REPERTOIRE SIRENE sous le n°909023517. Autres travaux spécialisés de construction. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 62

N° PC : 2025RJ0062

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/03/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure d'ouverture redressement judiciaire à l'égard de Monsieur EL MKADEM MOHAMED [], Figaretto, 20230 TALASANI. Inscrit au REPERTOIRE SIRENE sous le n°502 517 444. Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 30/01/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 63

N° PC : 2025RJ0063

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/03/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de S.A.S ALBA VERDE SAS [], Appartement N° 7a, Lieu-Dit I Palazzi, 20215 VENZOLASCA. 824 422 950 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 20/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 64

N° PC : 2025RJ0064

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/03/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de PROMOXIA SARL [], Quercio, RT 10, 20213 SORBO-OCAGNANO. 810 710 681 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 14/01/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 65

N° PC : 2025RJ0068

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/03/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de S.B.E SOCIETE BASTIAISE D'ELECTRICITE SAS [], Rue Marcelle Conrad, lieu-dit Erabajolo, Parc Technologique, 20600 BASTIA. 911 106 920 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 10/10/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 66

N° PC : 2025RJ0057

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/03/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure d'ouverture redressement judiciaire à l'égard de Monsieur REINHARDT Vicky [], 2, LD LANZA, 20230 POGGIO-MEZ-ZANA. Inscrit au REPERTOIRE SIRENE sous le n°504 361 908. Travaux d'isolation. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 06/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

**DERNIERES
MINUTES**

N° 67



Maître Mattea MAZZACAMI
Notaire à MONTE, Haute-Corse,

Par testament olographe du 11 février 2013 Monsieur Joseph CAMPANA, célibataire, en son vivant retraité, demeurant à VENZOLASCA [20215], Lieu-dit Cimone, décédé à VENZOLASCA [20215], le 4 décembre 2024, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Mattea MAZZACAMI, notaire à MONTE, suivant procès-verbal en date du 13 mars 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Marianne NAPPI, notaire à PENTA DI CASINCA, Folelli, RT 10, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Bastia de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie du testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Maître Mattea MAZZACAMI.

N° 68

**TotalEnergies
Marketing Corse**

SAS au capital de 1.395.979 €

RCS Bastia n°662 054 188

Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

**AVIS DE CONVENTION
DE LOCATION GERANCE**

Par acte sous seing privé en date du 18 avril 2024, la convention de gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TotalEnergies LES SANGUINAIRES situé à AJACCIO - 65, cours Lucien Bonaparte, consentie par TotalEnergies Marketing Corse, SAS au capital de 1.395.979,00 euros, dont le siège social est - Résidence « Le Desk » - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, à SARL FABIANI immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 405 258 401, a pris effet le 1er janvier 2024 pour une durée de trois ans.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE CRETEIL**

N° 69

N° PC : 2025EX0001 (Greffe TC Créteil)

Jugement du tribunal de commerce de CRETEIL, en date du 05/03/2025 prononçant la liquidation judiciaire immédiate de la société VISIT EUROPE SA, Lotissement Ficabrana, ldt Pastine, Ru des Louettes, 20620 BIGUGLIA. 334 457 710 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SAS Deslorieux, prise en la personne de Me Paul Deslorieux, 7-9 Place de la Gare, 94210 La Varenne Saint-Hilaire. Date de cessation des paiements le 15/01/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/03/2025 signé électroniquement, enregistré au Service des Impôts d'AJACCIO le 11/03/2025, bordereau 2A04P31 2025 A 00280.

Madame Audrey CRAVE épouse DAMIANI, entrepreneure individuelle à responsabilité limitée domiciliée Résidence Mare Nostrum, 20150 PORTO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le n° 899 644 751 a confié à :

La Société BISINCHI, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est U Caracutu Capo Soprano, 20126 EVISA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le n° 939 066 544.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Restauration situé à OTA [20150] Lieu-dit Porto, connu sous le nom de "LA DOLCE VITA" ; Pour une durée de 1 an à compter du 1er mars 2025 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé,

Madame Audrey CRAVE épouse DAMIANI,
Le loueur.

N° 71

CHATEAUX ET BELLES
DEMEURES DE CORSE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation au capital de 1000 euros

Siège : Hameau de Taglio

20230 Taglio-Isolaccio

Siège de liquidation :

Hameau de Taglio

20230 Taglio-Isolaccio

830 985 594 RCS Bastia

PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 2024, il résulte que :

La dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidatrice Madame Letizia VESPERINI, demeurant Résidence CARMEN - 12 Bis, Boulevard Benoit DANESI - 20200 BASTIA (Haute Corse), pour toute la durée de la liquidation, à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé Hameau de TAGLIO - 20230 TAGLIO-ISO-LACCIO (Haute-Corse).

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
La liquidatrice.

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE BASTIA

SERVICE DES PROCEDURES
COLLECTIVES CIVILES

RG : 25/00041

N° Portalis DBXI-W-B71-DKAU

EXTRAIT

Par jugement du 10 mars 2025, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de : S.C.I NINUCCIA inscrite au RCS de BASTIA sous le n° 840 189 963, prise en la personne de son représentant légal en exercice domicilié es qualité audit siège ayant son siège social Lieu-dit MONTICCIOLLE - 20230 SAN-NICOLAO

FORME : SCCV

INSCRITE AU RCS : 840189963

ACTIVITE : Construction vente

DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 10 mars 2025

JUGE COMMISSAIRE : Madame Aurélie GIOCONDI

MANDATAIRE JUDICIAIRE : ETUDE

BALINCOURT, sis 15, Boulevard du

Général de Gaulle - 20200 Bastia.

Les déclarations de créances sont à

déposer dans les deux mois suivant

la publication au BODACC auprès du

Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 73

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans L'Informateur Corse Nouvelle du 28/02/2025 relative à l'apport en nature entre Madame Nelly VELASCO et la société NELLY A.H.

Il y a lieu de lire : "Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/02/2025 enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT D'AJACCIO le 03/03/2025, Dossier 2025 0003786 2A04P31 2025 A 00239".

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbajolo

BASTIA 20600



Informateur Corse Nouvelle

Déposez votre Annonce - Disponible 24/7

sur notre site :

www.icn.corsica

Rubrique annonces légales

FIN LOCATION GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de Station-Service sis et exploité Avenue Paul Doumer - 20220 ILE-ROUSSE, consentie par acte SSP en date à BORGIO le 14 Février 2024 par la Sté RELAIS D'ILE-ROUSSE, société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 € dont le siège social se situe Avenue Paul Doumer - 20220 ILE-ROUSSE, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°403126600, représentée par son co-gérant M. FERRANDI Henri. A la Société JMP, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 € dont le siège social est situé 12, Hameau de Castagnetto, 20200 SAN-MARTINO-DI-LOTA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 984459099, représenté par son Président M. Jean Marie PIAZZA. A pris fin à la date du 28 Février 2025 par dénonciation du contrat par le Locataire-Gérant.

Pour unique avis signé,

Par la Sté RELAIS D'ILE-ROUSSE, Le bailleur.

N° 75

DR BATIMENT

SAS au capital de 1000 €

Siège social : Hameau de Palavesa

20137 Porto-Vecchio

903 746 923 RCS d'AJaccio

Aux termes de l'AGE en date du 30/12/2024 les associés ont décidé à compter du 31/12/2024 la dissolution et sa mise en liquidation amiable, nommé liquidateur M. LIMA DA VINHA ARANTES Raphaël, demeurant Hameau de Palavesa, 20137 Porto-Vecchio, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS d'AJaccio.

N° 76

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°15, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 14/03/2025, N°7073.

Concernant : L'avis de constitution de la SCI NATHELIO.

Il fallait lire : « Montant des apports en numéraire : 200 euros ».

Et non : « Montant des apports en numéraire : 100 euros », comme écrit par erreur. Le reste sans changement.



CURSICHELLA

SARL au capital de 7622,45 €

Siège social : Quatrina

20110 Propriano

402 110 852 RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale du 31/12/2024, il a été décidé de la dissolution de la société à compter du 31/12/2024, de nommer en qualité de Liquidateur Monsieur Cesar DE PERETTI demeurant 29, RUE DU GENERAL DE GAULLE, PROPRIANO, 20110 PROPRIANO, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio.

Modification au RCS d'AJaccio.

N° 78

SASU ACEVENT

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnel

Au capital de 12.000 euros

Siège social : Lotissement E Casette

49, Rue du Melo - 20600 Furiani

812 199 396 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de la décision de l'associé unique du 01 Février 2025, il résulte que : Le siège social a été transféré à : Immeuble Casino Drive, T11, 20600 FURIANI, à compter du 01 Février 2025. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 79

L'ILE AU SOLEIL

EURL au capital de 7800 €

Siège social : Immeuble U Palmu

Port de Plaisance

20137 Porto-Vecchio

452 539 372 RCS Ajaccio

Par décision de l'associée unique du 13/03/2025, il a été décidé de modifier, à compter du 01/01/2025, l'objet social comme suit : « La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : La personnalisation et la vente d'articles de souvenirs, d'articles divers, d'articles publicitaires ou non publicitaires, à destination des particuliers et des professionnels, en magasin et sur internet.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation. ».

Modification au RCS d'AJaccio.



PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN RENDEZ-VOUS SUR **ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable



BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE
N° _____

Expire fin _____ Clé _____ *les 3 derniers chiffres au dos
de votre carte bancaire*

Date et signature obligatoires





Photos Christophe Giudicelli

Autisme

Familles,

Le parcours du combattant

Selon la Haute Autorité de Santé, 3 300 personnes sont atteintes d'un trouble autistique en Corse. Chaque année, 30 nouveau-nés sont concernés.

Marine Espineta
Présidente de l'association
Notre Bulle de Bonheur

Si des dispositifs et des aides existent pour accompagner les familles, l'association Notre Bulle de Bonheur milite pour une véritable prise en charge de l'autisme en Corse.

Ce 14 mars, la grande salle du Spaziu Charles Rocchi à Biguglia accueillait Josef Schovanec, écrivain, philosophe et lui-même autiste, qui donnait une conférence sur «*La vie affective des jeunes et des adultes autistes*». Une invitation à l'initiative de l'association Notre Bulle de Bonheur, qui, depuis six ans, mène des actions pour sensibiliser à l'autisme en Corse et organiser des formations, notamment via ce type de conférences et d'échanges. Dans la salle, de nombreuses familles étaient présentes. Pour l'association, qui compte une cinquantaine d'adhérents, la prise en charge de l'autisme n'est pas toujours à la hauteur de la situation et des problématiques rencontrées par les autistes et leurs familles. Et cela débute même avant que soit posé le diagnostic, «*qui est le point de départ de tout*», explique Marine Espineta, la présidente de l'association: «*C'est le diagnostic qui va ouvrir des portes ou pas. Il y a des enfants qui grandissent avec des différences et dont les parents ne vont pas se poser de questions, alors qu'un accompagnement serait nécessaire*». Les délais pour faire réaliser un diagnostic des troubles autistiques sont trop longs pour les enfants, selon elle: «*L'idéal serait d'obtenir un diagnostic précoce à partir de 18-20 mois, mais dans les faits, cela peut prendre jusqu'à 2 ans pour passer une batterie de tests et avoir enfin un diagnostic*». Gisèle, maman d'un enfant autiste de 8 ans, raconte son parcours: «*Je m'en suis rendu compte quand il avait 16 mois. Ce n'est pas que nous n'avons pas été pris au sérieux, mais les professionnels, les médecins, ne le voyaient pas. Le discours était: «Il faut laisser le temps à l'enfant de grandir» ou encore «Chaque enfant est différent». Pourtant, j'étais convaincue que mon enfant était autiste*». Comment la médecine du XXI^e siècle peut-elle passer à côté de ce trouble neurodéveloppemental, qui a commencé à être décrit et nommé dans les années 1910 et qui concernerait aujourd'hui un enfant sur cent dans

le monde, selon l'Organisation mondiale de la santé? Pour les deux mères de famille, la problématique du diagnostic viendrait de la grille utilisée pour établir l'évaluation, mais aussi de certains préjugés tenaces: «*À l'âge de 15-18 mois, ma fille émettait des sons. Elle ne parlait pas et était dans son monde. Quand elle avait 2 ans et demi, j'ai posé des questions au psychologue de la crèche sur son comportement. La réponse était édifiante. On m'a répondu: «On s'est posé des questions quand elle avait 15 mois.» Mais pourquoi ne pas m'en avoir parlé! Dans ma tête, j'ai eu le sentiment qu'on avait perdu 6 mois. Le diagnostic de ma fille est tombé à 3 ans et demi*».

UN DÉFICIT EN TERMES DE DIAGNOSTIC LOURD DE CONSÉQUENCES

Un diagnostic tardif qui n'est pas sans conséquences, à commencer par la prise en charge des enfants par des spécialistes. «*On ne va pas se mentir, les enfants ne peuvent pas tout apprendre, mais ce qui est acquis par mimétisme chez les autres enfants – comme montrer un objet, demander quelque chose, tenir une cuillère, etc. –, l'enfant autiste devra l'apprendre autrement. Il n'y a pas de mimétisme*» argumentent les deux mères de famille. Mais sur l'île, qui dit spécialistes et centres spécialisés dit également maillage du territoire et disponibilité des places. «*Avant l'âge de six ans, il y a une prise en charge en CAMSP [Centre d'action médico-sociale précoce], explique Marine Espineta. Les places sont chères, il y a des listes d'attente. L'école ne prenait ma fille qu'une heure par jour. Ce qui est insuffisant*

«Les places sont chères, il y a des listes d'attente. L'école ne prenait ma fille qu'une heure par jour. Ce qui est insuffisant pour apprendre à un enfant autiste à socialiser.»



« Si on fait une émission sur un génie cosmique, elle peut marcher. Une émission réaliste aura beaucoup moins de succès. »

Josef Schovanec,
écrivain, philosophe et lui-même autiste

pour apprendre à un enfant autiste à socialiser.» L'école, justement, est l'un des grands défis pour les familles: «Les classes spécialisées ne couvrent pas tout le territoire, développe Marine Espineta. J'étais à Ghisonaccia et si aujourd'hui je suis à Biguglia, c'est parce que nous avons dû déménager pour permettre à ma fille d'avoir une place en unité d'enseignement maternelle». L'accompagnement en classe doit également être amélioré, explique l'association: «On ne met pas tout en œuvre pour que les enfants soient accueillis dans de bonnes conditions. Il faut des AESH formées à l'autisme et à temps complet», martèle Marine Espineta, qui milite pour que les enfants autistes intègrent le cursus scolaire ordinaire avec la mise en place de temps d'inclusion. L'association dénonce surtout le manque de places et ses conséquences dramatiques: «Il y a des enfants autistes de 6 ans qui ne sont pas scolarisés et qui restent à la maison». Ce qui met les familles dans une situation difficile: «L'un des parents, quand ils sont deux, doit obligatoirement s'arrêter de travailler. Sauf si la famille a les moyens de payer des intervenants». Et la facture peut très vite grimper, explique la présidente de l'association: «J'avais une intervenante à domicile à temps plein, ce qui représentait 2000 euros par mois. Avec les aides de la MDPH [Maison départementale pour les personnes handicapées], il me restait à charge entre 500 et 600 euros par mois. Ça a un coût!» Gisèle ajoute: «J'ai commencé à faire appel à des spécialistes en libéral car nous pouvions nous le permettre. Ce n'est pas le cas de toutes les familles. L'ergothérapeute, la psychologue, la psychomotricienne, c'était 50 euros par semaine à chaque fois.» Et, rappellent-elles: «Le soutien financier et les aides de la MDPH ne sont disponibles que lorsque le diagnostic est posé».

UNE INCLUSIVITÉ DONT ON ENTEND SURTOUT PARLER

Si la charge financière est importante, la charge mentale l'est tout autant. «Un enfant autiste ne vient pas avec un manuel. On parle souvent des aidants familiaux pour les personnes âgées, mais pour nous, c'est notre enfant. Pendant plusieurs années, je n'ai pas pu travailler, je n'avais pas le

temps. Ce qui m'a permis de retrouver une activité salariée, c'est que j'ai pu trouver un employeur qui a accepté le télétravail», raconte Marine Espineta. Le parcours du combattant ne s'arrête pas à l'école pour les familles: les activités sportives et culturelles sont également un véritable casse-tête. Les discours d'inclusivité tenus à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 semblent avoir mis de côté l'autisme, se désolent Marine et Gisèle: «On parle beaucoup du handicap physique, et tant mieux, mais il ne faut pas oublier le handicap invisible. Il n'est pas assez pris en compte». **« On parle beaucoup du handicap physique, et tant mieux, mais il ne faut pas oublier le handicap invisible. Il n'est pas assez pris en compte »**

Quelle en est la raison? Faut-il y voir un problème de perception entre le mythe du génie autiste, entretenu par la pop culture, et une réalité plus complexe? Selon Josef Schovanec, «Cela repose sur des erreurs et des malentendus. Ce sont des personnages un peu fictifs qui ne correspondent pas à la réalité. Ce genre de fiction peut faire du mal aux familles. Des parents se disent: «Le mien n'est pas comme ça»». Pour lui, cette vision du génie autiste est avant tout une question de marketing. «Si on fait une émission sur un génie cosmique, elle peut marcher. Une émission réaliste aura beaucoup moins de succès.» La réalité de l'autisme est tout autre et elle ne s'arrête pas à l'enfance. Le passage à l'âge adulte inquiète les familles. Le risque, c'est la disparition, explique Josef Schovanec. «Cette disparition repose sur une disparition totale. Beaucoup d'adultes autistes se retrouvent en marge de la société. Il y a des cas extrêmes, comme des personnes à la rue. D'autres entrent dans des établissements, les portes se referment et puis ils y restent. Personne ne se soucie réellement de savoir ce qu'il s'y passe.» Pour lui, «Il serait beaucoup plus intéressant d'avoir une vision sur ce que chaque personne peut apporter à la société. C'est une approche plus intelligente». Des mots qui, peut-être, parviendront aux décideurs publics. C'est en tout cas ce que souhaite l'association Notre Bulle de Bonheur. ■ **Christophe GIUDICELLI**

Les chiffres de la semaine

122 600

victimes de violences sexuelles enregistrées en France par la police et la gendarmerie en 2024, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2023. Que ces violences aient été commises dans la sphère familiale ou en dehors, que les victimes soient majeures ou mineures, 85 % d'entre elles sont des femmes. Entre 2016 et 2024, le nombre des victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de sécurité a doublé.

18,5/20

pour l'Université de Corse qui, déjà bien classée pour les réussites en licence, obtient la deuxième place, derrière l'Université de Versailles-Saint Quentin, du palmarès 2025 de la réussite des masters. Ce classement général a été établi par le magazine L'Étudiant qui a passé en revue les résultats de 68 universités et également établi cinq classements spécifiques par domaine d'études : l'Université de Corse est deuxième pour les masters en sciences et santé et quatrième pour la réussite dans les masters de droit et sciences politiques.

42,4 %

c'est actuellement la part des femmes dans les conseils municipaux, tandis que seulement 35 % des conseillers communautaires sont des femmes et qu'on compte 25,6 % de vice-présidentes et 11,9 % de présidentes d'intercommunalités. Le 11 mars 2025, le Sénat a voté, par 192 voix contre 111, pour la généralisation du scrutin de liste aux élections municipales, qui impose également la parité dans les communes de moins de 1000 habitants.

248

passages aux urgences (dont 51 % suivis d'une hospitalisation) et 8 actes SOS Médecins pour l'indicateur pour l'indicateur sanitaire iCanicule (comprenant les recours pour hyperthermie, déshydratation et hyponatrémie) enregistrés en Corse entre le 1^{er} juin et le 15 septembre 2024, indique Santé publique France.

Saint-Florent Une collecte pour restaurer la citadelle



Photo-Fondation du patrimoine - Myphotocgency - Marie-Gabrielle Duong

Le 12 mars 2025, la commune de Saint-Florent et la Fondation du patrimoine ont lancé une collecte de dons en faveur de la restauration de la citadelle de Saint-Florent. Erigée à partir de 1439 à l'initiative du doge génois Giano di Campofregoso, cette enceinte circulaire flanquée de deux tours rondes et une tour carrée fut une des premières positions occupées par Gênes et devint ainsi une des plus importantes places commerciales de l'île. Partiellement détruite au XVI^e siècle, elle fut ensuite restaurée en 1553 sous la direction du général de Thermes. Au XVIII^e siècle, pendant les révoltes corses, la ville renforça ses fortifications. C'est depuis ce fort que Pascal Paoli quitta la Corse en 1795 pour son exil définitif en Angleterre. Acquise par la municipalité en 1986 et classée monument historique en 1994, la citadelle a accueilli des expositions culturelles temporaires et des associations sportives et des festivals de musique ont lieu sur son esplanade. Toutefois, l'édifice nécessite une restauration qui permettrait d'ouvrir ce lieu toute l'année, d'y créer des ateliers pour les artisans, des loges pour les artistes dans le bâtiment de la poudrière, ainsi qu'un théâtre de verdure et d'y installer un établissement communal accueillant du public. Le montant des travaux pour les deux premières phases prioritaires est de 1983213 € HT. L'objectif de la collecte est lui de 180 000 €. ■ AN

Interdiction de vente de véhicules thermiques neufs Selon un sondage, les Français y sont majoritairement opposés

La loi européenne a acté en 2023 l'interdiction de la vente de véhicules thermiques neufs à compter de 2035. Toutefois, bien que la réglementation européenne soit censée prévaloir, en février dernier l'Assemblée nationale avait choisi de ne pas respecter cette échéance et de la repousser à 2040. Et le 12 mars, le Sénat a adopté un projet de loi d'adaptation au droit de l'Union européenne, avec notamment des modifications significatives aux engagements environnementaux de la France, dont le report à 2040 de l'interdiction des ventes de voitures thermiques neuves. Ce qui, à en croire une enquête YouGouv pour Alphabet France*, devrait réjouir de nombreux Français. Selon ses résultats en effet, 62 % des sondés étaient contre l'interdiction des véhicules thermiques neufs, contre 24 % qui étaient favorables à cette mesure dès 2035 et 14 % qui ne se prononçaient pas. Les plus de 55 ans étaient à 80 % opposés à cette mesure contre 29 % des 18-24 ans. Concernant les régions, les chiffres montrent une opposition à l'interdiction des véhicules thermiques nettement plus marquée dans le Nord-Est, le Nord-Ouest et le Sud-Est tandis que la région parisienne, bien que majoritairement contre, se distingue par une adhésion légèrement plus élevée à la transition vers l'électrique. La perception de l'interdiction varie également selon la taille de l'agglomération des répondants : de 74 % contre dans les communes de moins de 20 000 habitants à 51 % dans celles de plus de 100 000 habitants. Parmi les plus réticents, les habitants des zones rurales et des petites villes souvent moins bien dotées en infrastructures de recharge et en solutions de transports en commun. ■ AN

*Enquête réalisée sur 1063 personnes représentatives de la population nationale française âgée de 18 ans et plus, du 25 au 27 février 2025.

Slow tourisme

Miser sur les foires rurales et les fêtes traditionnelles

Financé par le programme européen de coopération transfrontalière Interreg Italie-France Maritime 2021-2027, qui réunit des partenaires de cinq territoires [Toscane, Ligurie, Sardaigne, Corse, Var], le projet Quality Made Festa [acronyme de: feste, enogastronomia, sostenibilità, turismo, artigianato] a pour objectif d'encourager le développement touristique durable dans des destinations moins connues, à des périodes de moindre affluence, autour de fêtes ou événements locaux, notamment ceux liés à l'oéno-gastronomie et l'artisanat. Il mise sur le «slow tourisme», plus axé sur la rencontre et le partage avec les populations locales, la découverte des traditions. Trois objectifs principaux sont poursuivis: la création d'un produit identitaire bien défini en relation avec un événement,

un itinéraire de voyage qui puisse relier les fêtes entre elles et une connexion avec les autres atouts [culturel, environnemental, gastronomique] de la zone. Les actions qui seront mises en œuvre viseront la création d'un modèle d'organisation et de gestion d'événements avec le territoire local, l'élargissement des relations de collaboration entre les différentes initiatives et la création de stratégies adaptables à d'autres contextes, et enfin la production de matériel de communication. Le chef de file du projet est la société coopérative Agora Sardegna, créée en 1989 qui opère dans le domaine de la gestion et la valorisation des biens et activités culturels, avec l'objectif de promouvoir la synergie entre culture, économie et territoire. La Corse, elle, est représentée par la coopérative

Petra Patrimonia Corsica de Bastia, la Fédération des foires rurales agricoles et artisanales de Corse (FFRAAC) et le Parc naturel régional de Corse. Quatre foires rurales corses ont été retenues pour participer à ce projet: A Fiera di a castagna, à Bocognano, U mele in festa, à Murzo; A Fiera di u legnu e di a furesta, à Vezzani et A Fiera di l'alivu, à Montemaggiore. Des événements présentant une forte charge identitaire et qui, du moins pour deux d'entre elles, ne se déroulent pas à une période de forte affluence touristique. Au total, dix-neuf foires et fêtes de Corse, Sardaigne, Ligurie, Toscane et du Var sont parties prenantes de Quality Made Festa. Leurs organisateurs ainsi que les représentants des différents partenaires régionaux se sont rencontrés le 14 mars 2025 à Gênes. ■ AN

Commémoration L'Université célèbre le tricentenaire de la naissance de Paoli

L'année 2025 sera marquée en Corse par la célébration du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli qui fut, en 1765, à l'origine de la fondation de la première université de Corse. Un anniversaire que l'Université de Corse entend donc célébrer comme il se doit, au travers de colloques, conférences, expositions, événements festifs, publications... Et ce en donnant aux différents acteurs de la communauté universitaire - étudiants et personnels - l'occasion de mettre en œuvre des projets variés pour témoigner de l'héritage de Pasquale Paoli. Le laboratoire LISA a par exemple créé une application [gratuite, disponible à la rentrée 2025 sur iOS et Android, en langue corse, française et anglaise] qui propose une expérience grand public, ludique et éducative dans Corte afin de retracer l'histoire de Pasquale Paoli et permet d'interagir avec des personnages historiques à travers des dis-

cussions immersives et des énigmes à résoudre tandis que des médias vidéo permettent de revivre des moments clés de l'histoire corse. De leur côté, les étudiants en Licence 2^e année d'Arts et Design travaillent à la réalisation d'une mini-série animée en stop motion, en langue corse, qui allie visée pédagogique et souci de diversifier les représentations de Pasquale Paoli et doit être présentée en mai. Outre l'aspect commémoratif proprement dit, l'enjeu de ce programme qui comprend une trentaine de dates sur huit mois, est aussi de porter un regard novateur sur l'œuvre paolienne en se fondant sur les principales étapes de son parcours. Les différents événements proposés ont aussi pour vocation de retracer l'itinéraire intellectuel de Paoli sur le territoire insulaire au travers d'étapes - dans le Cap Corse, dans l'Extrême-Sud, ou encore dans le village de Morosaglia où il naquit,



le 6 avril 1725, et où l'Université tiendra symboliquement un conseil d'administration. Ce parcours ne se bornera pas à la Corse, il passera également par Naples -ville du premier exil et de l'éducation de Pasquale Paoli avant son retour en Corse à 30 ans en 1755- à l'occasion d'un voyage pédagogique. Ce programme de commémoration a débuté le 14 mars, avec le dévoilement d'une fresque de 13 mètres sur 12, réalisée sur la façade du bâtiment Jean-Yves Coppolani par l'artiste italien Ravo, d'après une lithographie de Charles Étienne Pierre Motte conservée au Musée de la Corse. Il s'achèvera le 8 décembre, jour de la Festa di a Nazione. ■ AN

MUSIQUE

Eliasse

Né en Grande Comore à la fin des années 1970, le guitariste, chanteur et percussionniste Eliasse a engrangé les collaborations et les expériences musicales, enrichissant sa palette sonore. Après avoir vécu à Mayotte où il a encore développé son répertoire, il s'installe à Bordeaux en 2014 où il devient d'abord boulanger. Ce qui ne l'empêche pas de développer un concept de cuisine et concert à domicile. En 2017, il rencontre Fred Lachaize, directeur du label Soulbeats Music et fondateur du festival Reggae Sun Ska, qui l'invite sur plusieurs concerts et produit en 2019 son album *Amany Way* (Chemin de la paix), fusion de rythmes ternaires de son île avec du blues, du funk, du rock, et des paroles mêlant plusieurs dialectes de la langue comorienne, du malgache, et de l'anglais et du français. Un style qu'il va développer avec l'album *Zangoma*, sorti en 2024: un pont entre les traditions musicales des Comores et les influences afro-descendantes présentes dans l'Océan Indien, les Caraïbes et les Amériques; des rythmes tels que le twarab, le mgodro et des musiques contemporaines occidentales comme le rock, le blues ou le funk, avec une formation guitare-chant (Eliasse), basse (Jérémy Ortal), batterie (Fred Girard). Et toujours des textes où différentes langues se répondent, autour de thèmes actuels, entre métaphores poétiques et points de vue.

Le 22 mars 2025, 21h. *L'Aghja, Ajaccio.*

i 04 95 20 41 15 & www.aghja.eu



MUSIQUE

Ad'Amore

Charnel ou platonique, mystique ou sensuel, filial ou maternel, heureux ou contrarié, l'amour est, depuis des temps immémoriaux, une perpétuelle source d'inspiration pour

les artistes. La musique, quant à elle, traduit l'amour dans son langage le plus immédiat. Chant et poésie s'entrelacent dans ce concert né de la rencontre entre des musiciens aux parcours singuliers: Carmin Belgodere (chant, guitare, cetera); Laurence Babiaud (viole d'amour, violon); Jean-Jacques Ottaviani (chant); Philippe Caviglioli (chant); Jean-Bernard Poli (chant, pirula). Ouvrant le concert avec le *Lamento di Tristano*, œuvre du XIV^e siècle, les interprètes enchaînent monodies accompagnées, mélodies profanes ou sacrées, musiques anciennes et créations contemporaines.

Le 21 mars 2025, 21h. *Locu teatrale, Ajaccio.*

i 06 77 11 40 23 & www.locu-teatrale.corsica



THÉÂTRE

Le testament Médicis

Au Louvre, un gardien de nuit qui prendra sa retraite le lendemain s'apprête à passer sa dernière nuit en compagnie de l'œuvre sur laquelle il a veillé durant toute sa carrière, la Joconde. Une soirée d'adieu, en quelque sorte, à laquelle il a invité son fils Laurent. D'abord réticent, celui-ci se laisse prendre au jeu, emporté par la verve de son père qui, retraçant le parcours mouvementé du chef-d'œuvre, convoque tour à tour Léonard de Vinci, François I^{er}, le voleur Vincenzo Peruggia... Et bien entendu l'énigmatique Mona Lisa elle-même, revenant par la même occasion sur les mystères qui entourent à la fois l'œuvre, la personnalité du modèle et bien entendu ce célèbre sourire qui fascine, intrigue et a donné lieu à tant d'hypothèses. Qui était-elle vraiment? La sage épouse de Francesco del Giocondo, marchand d'étoffes florentin? Ou bien la noble Pacifica Brandani, maîtresse de Julien de Médicis qui mourut en donnant le jour à son fils illégitime, Hippolyte? Pourquoi Léonard refusait-il de se séparer de ce tableau-là? Pourquoi François I^{er} voulait-il l'acquérir à tout prix? Pourquoi Vincenzo Perruggia le vola-t-il? Le dramaturge Stéphane Landowski tisse une enquête poétique, en entremêlant les fausses pistes, les thèses les plus folles, les faits historiques ou scientifiques avérés, les conjectures et les controverses qui ont émaillé une histoire qui n'a sans doute pas fini d'être écrite. La mise en scène et la scénographie entraînent le public du Clos Lucé à la soupente du vitrier cambrioleur. À l'histoire de la Joconde vient s'entremêler celle, plus intime, de la réconciliation et de la transmission entre un père et son fils.

Le 25 mars 2025, 20 h 30. *Centre culturel Al'Oru, Bastia.*

i 04 95 47 47 00 & agenda.bastia.corsica

Le 26 mars 2025, 18 h 30. *Spaziu Natale Luciani, Centre culturel universitaire de Corte.*

i 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica/

Le 28 mars 2025, 20 h 30.

Salle rouge, Espace Jean-Paul de Rocca-Serra, Porto-Vecchio.

i 04 95 70 99 95



THÉÂTRE

John

Né au Liban, l'auteur, metteur en scène et comédien Wajdi Mouawad a passé son enfance et son adolescence en France puis fait ses études au Québec, avant de s'installer en France où, depuis 2016, il dirige le Théâtre national de la Colline, à Paris. *John* est l'une de ses premières œuvres, elle fait partie d'un recueil de dix pièces courtes commandées pour la Comédie Française et a été très rarement montée. Un adolescent décidé à mettre fin à ses jours met en scène ses dernier instants en les filmant pour sa famille, et notamment sa sœur qui a toujours essayé d'être là pour lui, de veiller sur lui et qui tente en vain de lui répondre. «Pourquoi une génération d'adolescents choisit de se donner la mort et pourquoi cette question était-elle si absente des scènes de nos théâtres?» demandait Wajdi Mouawad dans sa note d'intention. Marie Murcia assure la mise en scène de cette version de *John* pour la compagnie Les trois mâts, basée à Poggio d'Oletta.

Le 22 mars 2025, 20 h 30. *Salle Timo Pieri, Prunelli-di-Fim'Orbu.*

i 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Le 25 mars 2025, 18 h 30.

Spaziu Natale Luciani, Centre culturel universitaire de Corte.

i 04 95 45 00 78 & www.studia.universita.corsica/

**carnets
de bord**

par Béatrice HOUCARD

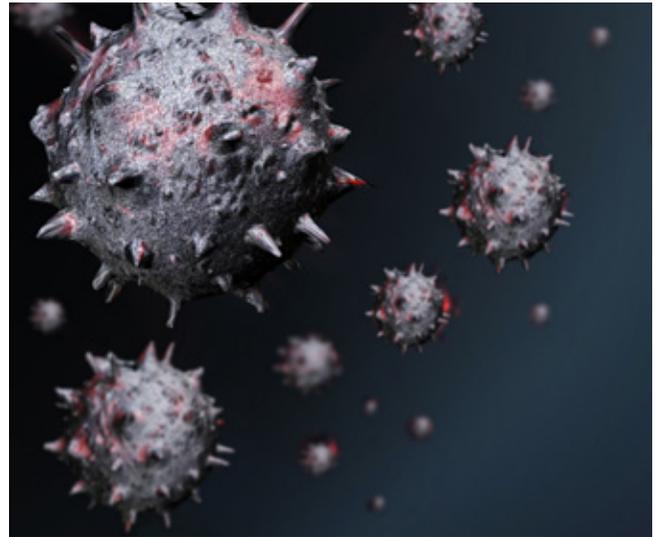
Cinq ans après

Où étiez-vous il y a cinq ans, dans la seconde quinzaine du mois de mars ? Ne cherchez pas : dans la seconde quinzaine du mois de mars, il y a cinq ans, vous étiez - nous étions- confinés. Tout le monde l'était : écoles fermées, rideaux des restaurants baissés, spectacles annulés, déplacements sous contrôle, télétravail pour ceux qui le pouvaient, hôpitaux sous tension, stocks de papier toilette et applaudissements pour les soignants à 20h. Seuls les soignants et les professionnels dits de « deuxième ligne » continuaient de travailler, risquant d'attraper le virus à tous les coins de rue.

Tout le monde a un souvenir très vif du premier confinement (17 mars-11 mai 2020). Moins du deuxième (30 octobre-15 décembre) et encore moins du troisième (3 avril-3 mai 2021). Sans oublier, du 17 octobre 2020 au 21 juin 2021, avec des horaires variables, le couvre-feu. Quelle étrange succession de contraintes, et comme celles-ci paraissent lointaines aujourd'hui ! Cinq ans, pourtant, c'était hier. Cette longue période est entrée dans l'Histoire avec ses 116 000 morts en dix-huit mois, construisant une rupture : on se repère désormais dans le temps en disant « avant le Covid » et « après le Covid » comme nos parents ou grands-parents disaient « avant » et « après » la guerre. Toute comparaison gardée, bien sûr. Même si Emmanuel Macron avait imprudemment osé le mot : « *Nous sommes en guerre.* »

Fallait-il ou non confiner ? De beaux esprits, cinq années plus tard, nous expliquent que non. C'est toujours facile de donner des leçons après, surtout quand on n'est pas soi-même au pouvoir. Bien malin qui pourrait assurer qu'il aurait fait mieux, alors que médecins et scientifiques eux-mêmes ne parvenaient pas à évaluer la véritable dangerosité du virus.

Si, par malheur, c'était un jour à refaire, on pourrait néanmoins tirer quelques enseignements. Par exemple, stocker des masques et éviter de nous faire croire que ceux-ci ne servent à rien. Ou nous épargner de signer de ridicules « auto-autorisations » pour aller promener le chien ou acheter une baguette. On ne parle même pas des produits « essentiels » ou non, des sorties autorisées dans un périmètre d'un kilomètre et de ces quelques se-



maines de 2022 où on pouvait boire un café au bar, à condition... d'être assis mais pas debout, sous peine d'attraper le variant Omicron...

« LA FORCE DE NOTRE UNITÉ »

Avec le Covid, le télétravail est entré dans les mœurs (un peu trop, selon certains chefs d'entreprises) et l'on fait des visioconférences à tour de bras. Point positif : rendre visite à ses proches dans un Ehpad est désormais, grâce à une loi de 2004, un droit absolu, quelles que soient les circonstances, et c'est heureux. En revanche, alors qu'une très grave épidémie de grippe a sévi cet hiver (déjà plus de 23 000 morts recensées), on croise toujours dans les transports des personnes sans masque qui toussent de bon cœur la bouche ouverte. Les mêmes, peut-être, qui passaient sous l'eau les boîtes de conserves en 2020 en rentrant des courses...

Cinq ans après, le débat a été relancé sur l'opportunité de commémorer ces deux folles années et de rendre hommage aux morts. Beaucoup de familles, scandaleusement privées d'obsèques dignes de ce nom pour leurs proches décédés, le réclament. D'autres pays (Mexique, Canada, Espagne, Italie, États-Unis du temps de Joe Biden) l'ont fait. Pas la France : mais le président de la République a écrit le 16 mars un long message pour rendre hommage aux soignants, agriculteurs, enseignants, éboueurs, postiers, pompiers, militaires, forces de l'ordre, transporteurs, caissiers, etc. qui ont continué de faire tourner la maison France.

Dans ce message, Emmanuel Macron écrit que les Français « *ont fait face avec courage. Nous avons pris soin les uns des autres. Nous avons fait preuve de solidarité dans les moments le plus durs de résilience quand tout semblait vaciller.* ». Il ajoute que cette épreuve a « *révélé la force de notre unité, qui ne doit jamais cesser de nous inspirer et de nous guider.* ». On comprend qu'en livrant ce constat, il pense sans la nommer une autre « guerre ».

Il est vrai que le pays ne s'est pas révolté pendant le Covid (par peur, adhésion ou résignation, peu importe), faisant même preuve d'une obéissance qui a étonné les pays voisins. Comme lors des attentats islamistes, le pays a tenu bon. En adoptant un brin d'optimisme, il est permis de penser qu'il sera capable de récidiver à la prochaine épreuve. ■

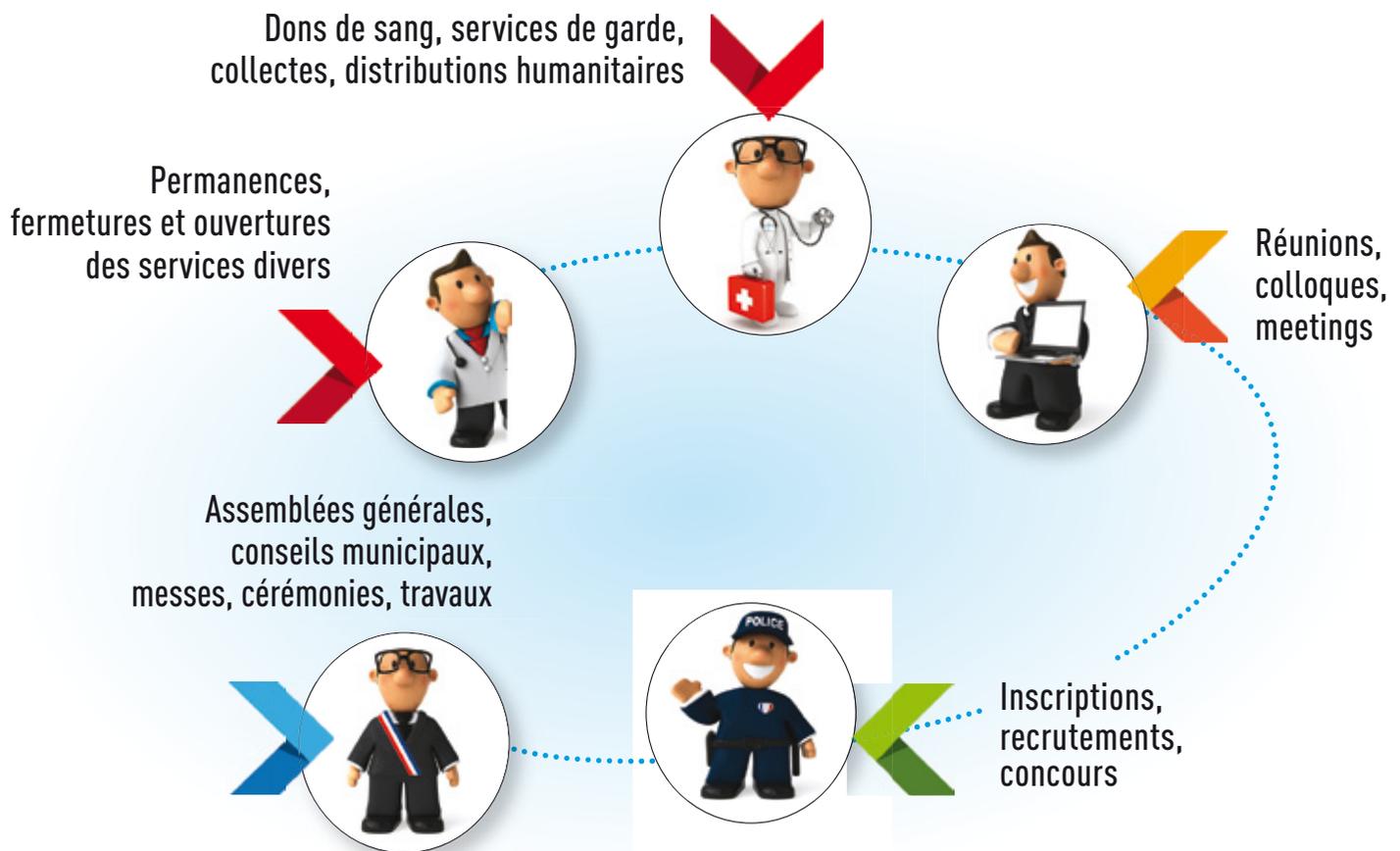
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

